

Bénin : Troisième revue de l'accord triennal au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance, demande de dérogation pour le non-respect d'un critère de réalisation et demande de prorogation de l'accord — Rapport des services du FMI; Communiqué de presse publié à l'issue des travaux du Conseil d'administration; Déclaration de l'Administrateur du FMI pour le Bénin

Dans le cadre de la troisième revue de l'accord au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance et de la demande de dérogation pour le non-respect d'un critère de réalisation, les documents ci-après ont été diffusés et figurent dans ce dossier :

- Le rapport des services du FMI relatif à la troisième revue de l'accord au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance et à la demande de dérogation pour le non-respect d'un critère de réalisation, établi par une équipe des services du FMI à l'issue des entretiens qui ont pris fin le **26 septembre 2007** avec les autorités béninoises sur l'évolution et les politiques économiques. **La rédaction du rapport des services du FMI, qui repose sur les informations disponibles au moment de ces entretiens, a été achevée le 20 décembre 2007.** Les opinions exprimées dans ce rapport sont celles de l'équipe des services du FMI et ne correspondent pas nécessairement au point de vue du Conseil d'administration du FMI.
- Un communiqué de presse résumant **le point de vue du Conseil d'administration tel qu'exprimé lors de l'examen du rapport des services du FMI le 9 janvier 2007**, qui concluait la revue.
- Une déclaration de l'Administrateur du FMI pour le Bénin.

Les documents ci-après ont été ou seront diffusés séparément :

Lettre d'intention adressée par les autorités béninoises au FMI
Mémorandum de politiques économiques et financières

*Peut aussi figurer dans le rapport des services du FMI

La politique de publication des rapports et autres documents des services du FMI autorise la suppression des passages contenant des informations sensibles.

Afin d'aider le FMI à évaluer sa politique de publication, les lecteurs sont invités à faire part de leurs observations, qui peuvent être envoyées par courrier électronique à Publicationpolicy@imf.org.

Ce rapport peut être obtenu sur demande à :

International Monetary Fund • Publication Services
700 19th Street, N.W. • Washington, D.C. 20431
Téléphone: (202) 623-7430 • Télécopieur : (202) 623-7201
Adresse électronique : publications@imf.org Internet : <http://www.imf.org>

Prix unitaire : 18 dollars

**Fonds monétaire international
Washington, D.C.**

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

BÉNIN

Troisième revue de l'accord triennal au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance, demande de dérogation pour le non-respect d'un critère de réalisation et demande de prorogation de l'accord

Préparé par le Département Afrique
(en consultation avec d'autres départements)

Approuvé par Robert J. Corker et Anthony Boote

20 décembre 2007

- **Relations avec le FMI.** L'accord triennal FRPC (qui porte sur 10 % de la quote-part) approuvé en août 2005 expire le 4 août 2008 et la deuxième revue a été achevée le 11 juin 2007. Les autorités ont demandé que cet accord soit prorogé jusqu'au 4 août 2009, afin de permettre le décaissement intégral des ressources engagées. Les résultats macroéconomiques sont dans l'ensemble satisfaisants, mais les progrès des réformes structurelles restent lents; les services FMI recommandent l'achèvement de la troisième revue, qui permettrait le décaissement de 0,88 million de DTS (1,4 % de la quote-part).
- **Équipe des services du FMI.** M. Matungulu (Chef de mission), MM. Youm, Samake et Benicio (tous du Département Afrique). L'équipe a bénéficié du concours de M. Yao (Représentant résident).
- **Dates de la mission :** 12 au 26 septembre 2007.
- **Interlocuteurs.** M. le Président Boni Yayi; M. Koupaki, Ministre d'État, chargé de la coordination et du développement; M. Lawani, Ministre de l'économie et des finances; M. Marcel A. de Souza, Directeur national de la BCEAO pour le Bénin; et d'autres hauts responsables de l'administration ainsi que des représentants de la société civile, des bailleurs de fonds et du monde des affaires.

Table des matières

Page

Résumé analytique	3
I. Résumé de l'évolution économique récente et des résultats du programme	4
II. Compte rendu des discussions.....	8
A. Cadre et politique macroéconomiques.....	8
B. Programme de réformes structurelles.....	12
C. Dispositif des DSRP.....	14
III. Évaluation des services du FMI.....	14
Graphiques	
1. Résultats et perspectives de croissance, 2004–10.....	5
2. Prix et compétitivité, 2000–07.....	6
3. Évolution et perspectives budgétaires, 2006–08.....	7
Tableaux du texte	
1. Principaux indicateurs macroéconomiques, 2007–10.....	9
2. Évolution budgétaire, 2006–07.....	10
Tableaux	
1. Principaux indicateurs économiques et financiers, 2006–10.....	17
2. Opérations consolidées de l'État, 2006–10.....	18
3. Opérations consolidées de l'État, 2006–10 (% du PIB).....	19
4. Opérations de l'État, données trimestrielles, 2007–09.....	20
5. Balance des paiements, 2006–10.....	21
6. Situation monétaire, 2005–08.....	22
7. Calendrier des décaissements dans le cadre de l'accord FRPC, 2005–09.....	23
8. Objectifs du Millénaire pour le développement, 1990–2015.....	24
Appendice	
Lettre d'intention	25
Pièce jointe I : Mémoire de politiques économiques et financières pour 2007/08.....	27
Tableau 1. Critères quantitatifs de réalisation et objectifs indicatifs pour la période mars 2007– juin 2008	35
Tableau 2. Actions préalable, critères de réalisation et repères structurels pour 2007– 08	36
Pièce II : Protocole d'accord technique	37

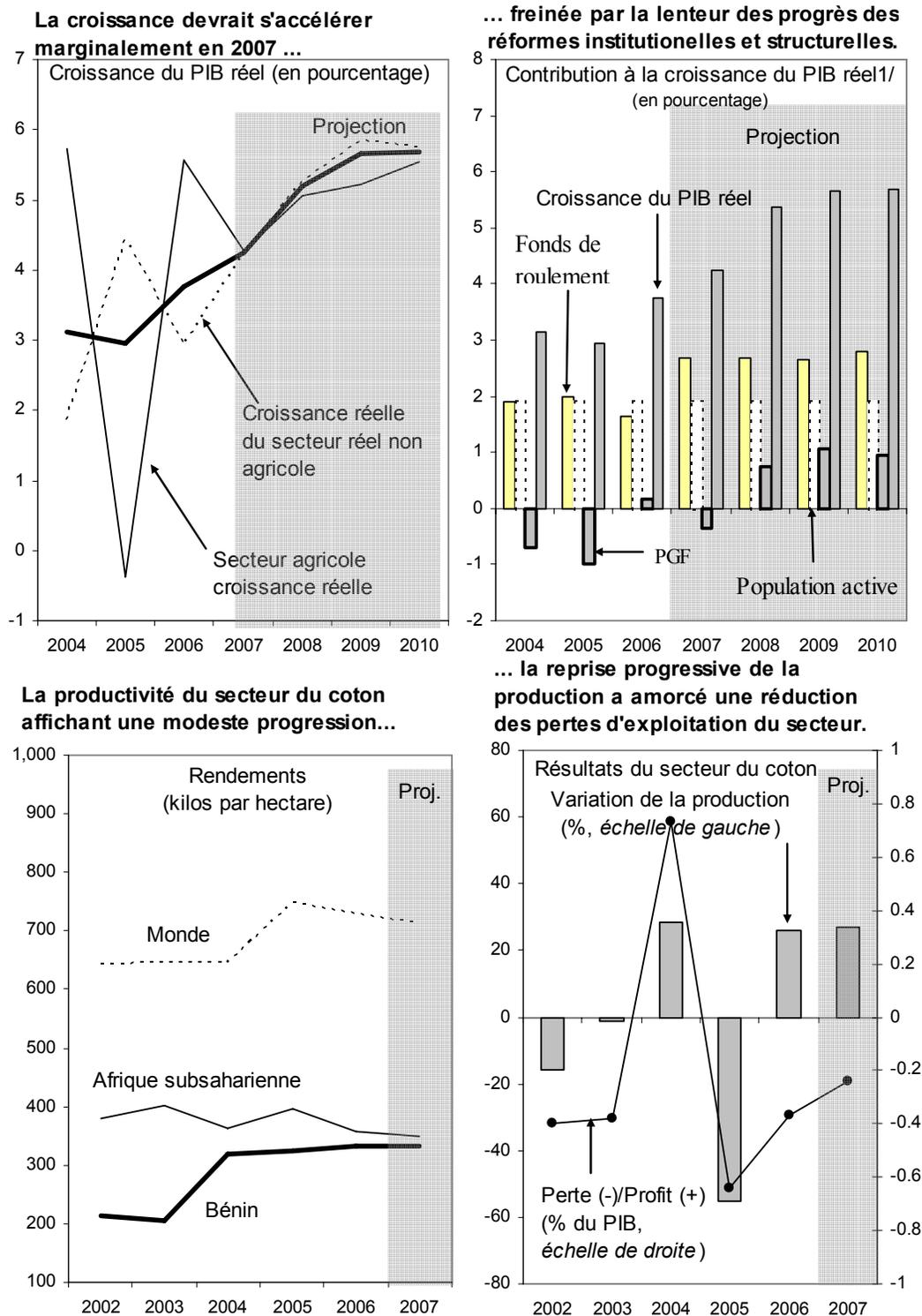
RÉSUMÉ ANALYTIQUE

- **L'amélioration des résultats économiques se poursuit**, bien que de façon graduelle. Le rebond de l'activité économique s'est dans l'ensemble confirmé — même si le taux de 4,2 % observé en 2007 se situe au-dessous des anticipations initiales du programme et des niveaux requis pour atteindre les objectifs du millénaire pour le développement (OMD). La croissance devrait s'accélérer à nouveau en 2008, tandis que l'inflation restera faible.
- **Les résultats budgétaires ont été solides.** L'objectif clé consistant à relever le ratio des recettes est entrain de se réaliser, ce qui permet une résorption du déficit plus rapide que prévu dans le programme. Cependant, l'exécution des dépenses est lente car la capacité d'absorption limitée de l'économie fait obstacle aux dépenses visant à accélérer le croissance et à faire reculer la pauvreté. L'endettement du Bénin reste viable.
- **Le programme de réformes structurelles vise à recentrer les réformes de la filière coton** après qu'une tentative de privatisation de l'entreprise publique d'égrenage a échoué en raison des irrégularités commises dans la procédure d'adjudication et du peu d'intérêt manifesté par les investisseurs. Les autres réformes structurelles auront pour objectif de resserrer la gestion des finances publiques, d'accélérer les travaux préparatoires au désengagement de l'État des secteurs de l'électricité et des télécommunications ainsi que de renforcer la compétitivité du port. Les autorités s'appliquent aussi à améliorer l'efficacité du secteur financier et à réformer leurs systèmes juridique et judiciaire.
- **Les services FMI recommandent l'achèvement de la troisième revue au titre de l'accord FRPC.**

I. RÉSUMÉ DE L'ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE RÉCENTE ET DES RÉSULTATS DU PROGRAMME

- La croissance du PIB réel devrait s'affermir pour s'établir à 4,2 % en 2007 (3,8 % en 2006), suite aux bonnes performances affichées dans l'agriculture, les transports, les télécommunications et les activités portuaires. Cependant, la croissance restera plus faible qu'anticipé dans le programme en raison d'une récolte de coton moins importante que prévu et d'une grave pénurie d'énergie (tableau 1 et graphique 1).
- Suite à l'amélioration de l'offre de produits alimentaires, la hausse de l'IPC devrait se modérer pour retomber en dessous de la cible de 3 % retenue par l'UEMOA pour 2007. Le taux de change effectif réel s'est stabilisé, car l'appréciation continue du franc CFA (arrimé à l'euro) par rapport au dollar a été compensée par le différentiel d'inflation favorable du Bénin vis-à-vis de ses partenaires commerciaux.
- Les autorités ont redoublé d'efforts pour améliorer le recouvrement des recettes et assurer le respect des procédures d'exécution des dépenses, ce qui a permis de consolider encore la situation des finances publiques. Le déficit extérieur courant, dons exclus, diminue marginalement grâce à l'augmentation des exportations de coton, même si celles-ci restent inférieures au niveau programmé.
- Le crédit bancaire net à l'État ayant diminué, la croissance du crédit au secteur privé est restée proche de 10 % et s'est quelque peu infléchi vers le crédit à plus long terme et les prêts aux services non commerciaux, et en particulier au secteur des télécommunications. Selon les projections, la masse monétaire au sens large devrait augmenter de 7,6 % en 2007, soit à un rythme globalement proche de la croissance du PIB nominal.
- Tous les critères de réalisation et repères quantitatifs pour la fin juin 2007 ont été respectés. Toutefois, le désengagement de l'État de la société publique d'égrenage du coton (SONAPRA)—critère de réalisation pour la fin juin retardé, ne s'est pas réalisé. Le gouvernement a créé les conditions de la mise en vente de cette société, mais n'a pas mené à bien cette opération en raison d'irrégularités dans le processus d'adjudication et de la réponse décevante du secteur privé. D'autre part, la finalisation du plan d'action prévu pour la réforme des douanes (repère structurel pour la fin septembre) a été repoussée à la fin décembre 2007 suite aux problèmes rencontrés pour s'assurer en temps voulu des compétences techniques requises.
- Des critères de réalisation quantitatifs et structurels ont été fixés jusqu'à la fin juin 2008 (MPEF, tableaux 1 et 2).

Graphique 1. Bénin — Résultats et perspectives de croissance, 2004–10

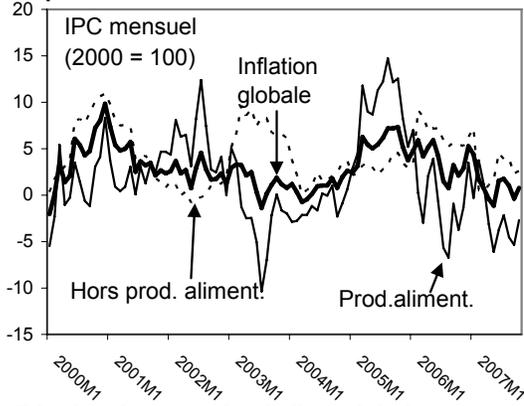


Sources : autorités béninoises; estimations des services du FMI.

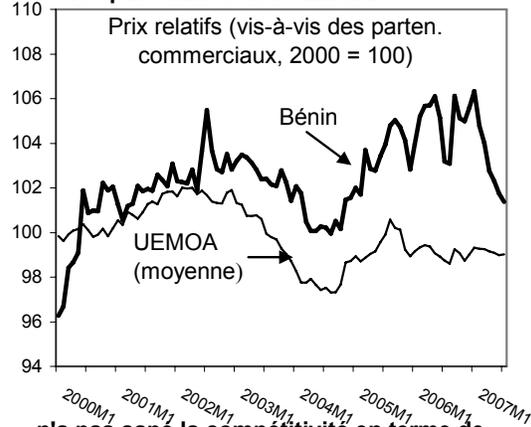
1/ En utilisant la méthode type de comptabilisation de la croissance, avec deux hypothèses :
 a) complémentarité des facteurs de production (Cobb-Douglas).
 b) le coefficient alpha (élasticité capital-produit) est de 0,4.

Graphique 2. Bénin — Prix et compétitivité, 2000–07

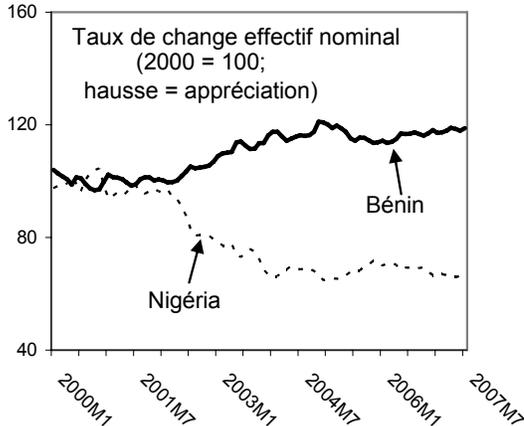
La baisse de l'inflation, qui témoigne de la disponibilité des denrées alimentaires ...



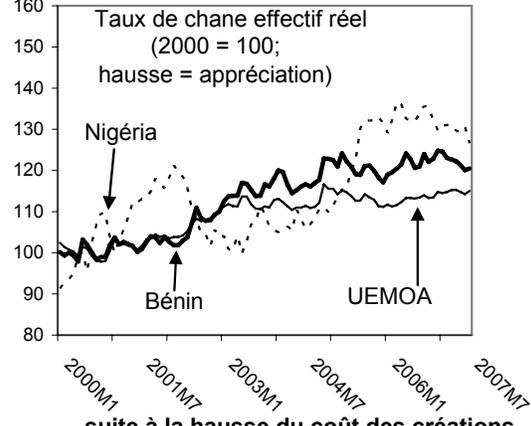
... réduit l'écart de prix avec les partenaires de l'UEMOA.



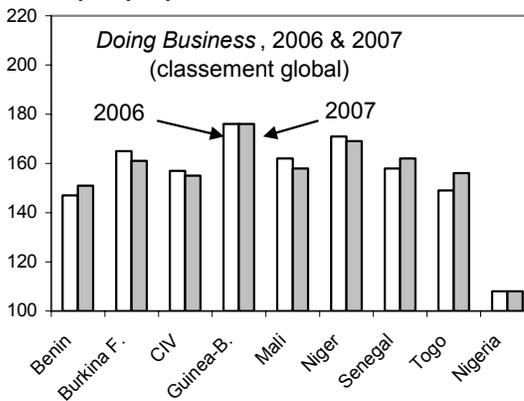
Résultat, la poursuite de l'appréciation nominale de la monnaie ...



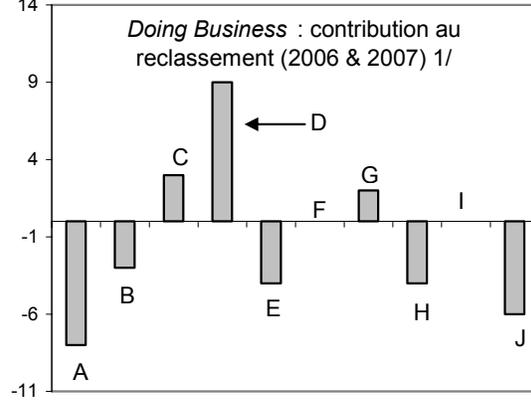
... n'a pas sapé la compétitivité en terme de taux de change réel en 2007.



Mais le climat relatif des affaires s'est s'est quelque peu détérioré en 2007 ...



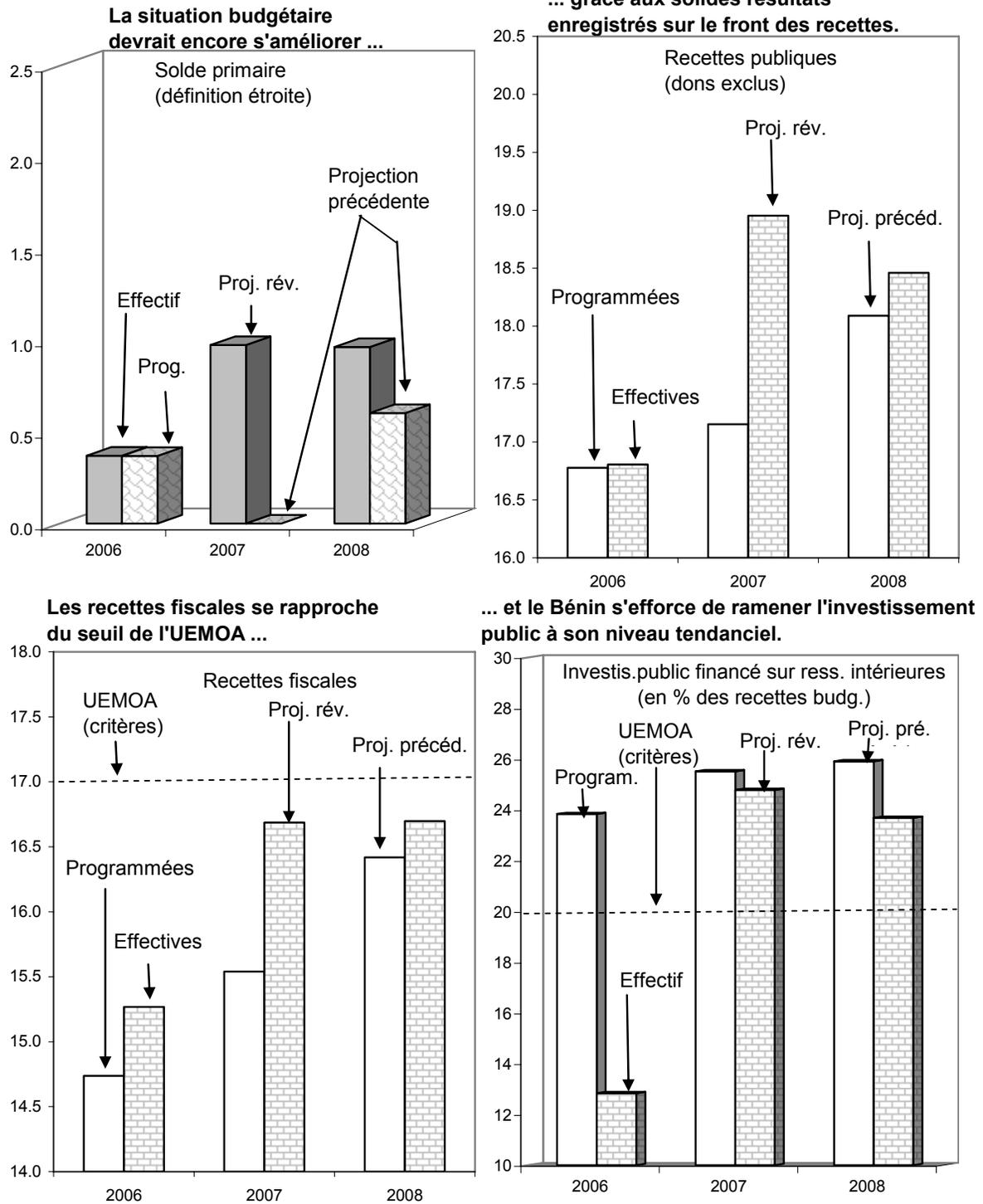
... suite à la hausse du coût des créations d'entreprises et du coût du crédit.



Sources : autorités béninoises; estimations des services du FMI; Banque mondiale, *Doing Business* 2006 et 2007.

1/ A=Création d'entreprises; B=Obtention de lincense; C=Emploi de personnel; D=Enregistrement des droits de propriété; E=Obtention de crédits; F=Protection des investisseurs; G=Paiement des impôts; H=Commerce transfrontalier; I=Exécution des contrats; J= Fermeture d'entreprises.

Graphique 3. Bénin — Évolution et perspectives budgétaires, 2006–08
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)



Sources : autorités béninoises; estimations des services du FMI.

II. COMPTE RENDU DES DISCUSSIONS

1. **Les autorités ont réitéré leur résolution à préserver la stabilité macro-économique et à accroître l'investissement dans les infrastructures et le capital humain afin de porter la croissance à des niveaux compatibles avec un recul plus prononcé de la pauvreté.** Elles ont mis en avant, à ce propos, la poursuite d'une politique macroéconomique prudente, le dégagement d'une marge de manœuvre budgétaire pour accroître les dépenses visant à renforcer la croissance et à faire reculer la pauvreté, et l'accélération des réformes structurelles pour rehausser la compétitivité de l'économie et assurer sa diversification. Conscientes de l'importance de la filière coton, les autorités ont rappelé leur intention d'élargir la stratégie de réforme du secteur après l'échec de la privatisation des usines d'égrenage.

A. Cadre et politique macroéconomiques

2. **Sur le moyen terme, la croissance devrait se renforcer et l'inflation se modérer, pour autant que la conjoncture économique mondiale soit dans l'ensemble favorable** (tableau 1 du texte et tableau 1). Afin de favoriser la croissance, les autorités ont pris principalement des mesures visant à :

- assurer une offre suffisante d'engrais et d'insecticides pour la campagne cotonnière;
- améliorer l'offre d'électricité via l'octroi d'incitations budgétaires limitées aux importateurs de générateurs et l'acquisition de turbines pour la SBEE (société publique d'électricité), notamment;
- créer les conditions de la participation d'un partenaire stratégique à la gestion du port de Cotonou ;
- renforcer les échanges commerciaux avec le Nigéria.

Tableau 1 du texte 1. Benin — Principaux indicateurs macroéconomiques, 2007–10
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	2007	2008		2009		2010
	Proj.	2e revue Rapport FMI 07/213	Proj.	2e revue Rapport FMI 07/213	Proj.	Proj.
PIB réel (variation annuelle)	4.2	5.2	5.4	5.5	5.7	5.7
Inflation (variation annuelle, fin d'exercice)	2.1	2.9	2.7	2.9	2.7	2.9
Solde des transactions courantes 1/	-6.7	-5.9	-6.1	-5.6	-6.0	-6.0
Recettes	19.0	18.1	18.5	18.6	18.8	19.1
Dépenses	22.6	22.3	22.5	22.5	22.8	23.0
Solde budgétaire primaire au sens étroit	1.0	0.6	1.0	1.0	1.0	1.1
Solde budgétaire global 1/ 2/	-3.7	-4.2	-4.1	-3.9	-4.0	-3.9
Pour mémoire :						
Product. de coton (milliers de tonnes) 3/	306.0	476.0	346.8	527.3	384.2	425.6
Ratio investissement/PIB	22.1	22.1	22.3	22.3	22.4	23.1
Termes de l'échange (variation annuelle)	-2.1	7.0	6.4	5.0	5.1	-3.3

Sources : autorités béninoises; estimations des services du FMI.

1/ Dons exclus.

2/ Base ordonnancements.

3/ Données pour la saison de croissance 2005–06, 2006–07, 2007–08 et 2008–09.

3. **L'évolution macroéconomique n'est pas à l'abri des risques.** Dans l'immédiat, les principaux d'entre eux sont l'instabilité des prix mondiaux du coton et du pétrole, les incertitudes concernant la production intérieure de coton et les problèmes rencontrés au niveau de l'approvisionnement en électricité. À moyen terme, la croissance pourrait pâtir du retard pris dans les réformes structurelles, en particulier dans le secteur du coton.

Politique budgétaire

4. **La stratégie budgétaire pour 2007 vise à protéger les dépenses dans les secteurs prioritaires clés et à poursuivre le processus d'assainissement des finances publiques.** Tirant parti des recettes plus importantes que prévu, les autorités ont adopté en septembre dernier un collectif budgétaire qui révisé à la hausse les cibles de recettes et de dépenses pour 2007. Le budget révisé épargne la moitié au moins de la plus-value de recettes par rapport aux objectifs programmés, en attendant une amélioration de la gestion des dépenses.

Tableau 2 du texte. Bénin — Évolution budgétaire, 2006–07
(en pourcentage du PIB)

	2006 Actual	2007		
		Juin Est.	Décembre Rapport FMI 07/213	Proj.
Recettes	16.8	8.9	17.2	19.0
Recettes fiscales	15.3	8.2	15.5	16.7
Taxe sur le commerce extérieur	8.4	4.4	8.3	9.1
Recettes non fiscales	1.5	0.6	1.6	2.3
Dépenses totales	19.4	6.9	21.7	22.6
Dépenses primaires	16.4	6.2	17.2	18.0
Salaires	5.4	2.5	5.4	5.6
Autres dépenses courantes	7.9	2.5	6.6	6.9
Investissement financé sur ressource	2.0	0.6	4.0	4.1
Solde primaire (au sens étroit)	0.4	2.6	0.0	1.0
Solde global (ordonnancements)	-2.6	1.9	-4.5	-3.7
Solde global (base caisse)	-2.3	-0.3	-6.1	-5.2
Financement	2.3	0.3	6.1	5.2
Financement intérieur	-2.0	-1.3	-0.2	-1.5
Financement bancaire	-2.0	-2.1	-1.2	-2.5
Financement non bancaire	0.1	0.8	1.0	1.0
Bons du Trésor	1.4	1.3	...	1.3
Financement extérieur	4.2	1.5	6.2	6.6

Sources : autorité béninoises; estimations des services du FMI.

Selon les projections, l'excédent du budget primaire (au sens étroit du terme) devrait atteindre l'équivalent de 1 % du PIB (0,4 % du PIB en 2006), alors que l'on tablait initialement sur un budget à l'équilibre. L'amélioration des recettes s'explique par les efforts déployés pour renforcer la gouvernance des services chargés d'en assurer le recouvrement, et par la mise en œuvre des recommandations récentes du Département des finances publiques qui, dans le cadre de l'assistance technique, visaient à améliorer l'efficacité de l'administration des impôts et des douanes, et en particulier des unités chargées des grands et moyens contribuables. Selon les estimations, le relèvement exceptionnel de la licence d'exploitation des sociétés de téléphonie mobile a permis de mobiliser l'équivalent de 1 % du PIB¹.

5. Au-delà des bons résultats obtenus sur le front des recettes, le raffermissement des finances publiques en 2007 atteste l'existence de contraintes de capacité empêchant la mise en œuvre d'un programme de dépenses plus ambitieux. Compte tenu des carences

¹ En mai 2007, les autorités ont augmenté rétroactivement la licence d'exploitation des sociétés de téléphonie mobile, qui est passée de 10 à 60 millions de dollars.

qui existent au niveau de la passation des marchés ainsi que de la conception et du suivi des projets, et des limites de la capacité d'absorption globale, les dépenses en capital financées sur ressources intérieures sont contenues à 4,1 % du PIB, chiffre bien inférieur à la cible de 6,2 % du PIB initialement envisagée par les autorités. Le budget d'équipement prévoit le financement de projets qui ont été suspendus faute de ressources suffisantes — construction de plusieurs centaines de salles de classe, par exemple — et soutient de nouveaux projets d'infrastructure majeurs tels que la construction de logements et de routes.

6. La loi de finances pour 2008 approuvée par le Parlement cadre avec le programme. Si la tendance récente des recettes fiscales se confirme, et en supposant que les dépenses en capital financées sur ressources intérieures restent de l'ordre de 4 % du PIB, l'objectif programmé d'un excédent budgétaire (au sens étroit du terme) représentant au moins ½ % du PIB en 2008 serait atteint (tableaux 1, 2 et 3). Pour soutenir l'augmentation des recettes, les autorités entendent poursuivre les efforts engagés en vue de renforcer l'administration fiscale et douanière (MPEF, paragraphe 15). Côté dépenses, des unités spéciales de suivi des investissements ont été créées, et les autorités renforcent les fonctions de passation des marchés afin d'accélérer l'exécution des dépenses en capital. Pour continuer à maîtriser les augmentations de traitement, elles veulent maintenir le plafond du programme concernant la masse salariale, et invoquent pour cela des insuffisances dans la gestion des dépenses et la combativité des syndicats dans la fonction publique. Les services du FMI ont exhorté les autorités à supprimer progressivement ce plafond à mesure que des progrès seront accomplis dans le renforcement du système budgétaire et du système de la paye.

7. Le gouvernement s'est engagé à utiliser les recettes excédentaires par rapport aux cibles du programme pour accélérer l'assainissement des finances publiques ou financer des dépenses de lutte contre la pauvreté sélectionnées en consultation avec les services de la Banque mondiale. Le besoin net de financement de l'État resterait limité, puisque le ratio dette/PIB serait contenu à 14 % fin 2008, contre 35 % avant l'allègement de la dette au titre de l'IADM en 2006. Sur le moyen terme, les réformes de la gestion des finances publiques permettraient d'utiliser de façon efficiente les recettes intérieures et l'aide extérieure, et de mettre en œuvre un programme plus ambitieux de dépenses en faveur des pauvres et de la croissance.

8. Le budget pour 2008 est intégralement financé. L'aide budgétaire en provenance des partenaires au développement devrait couvrir totalement les besoins de financement résiduels, soit 1,5 % du PIB. L'essentiel du financement intérieur, en provenance principalement du marché des capitaux régional, vise à couvrir les dépenses liées aux projets d'infrastructure publics². Étant donné le retard pris dans la finalisation de ces projets, le

² Un Comité des infrastructures rassemblant des personnalités de haut niveau se met en place pour aider le Haut Conseil de l'investissement, placé sous l'égide de la Présidence, à évaluer les projets envisagés.

rythme des emprunts sur le marché financier régional a ralenti, et les prêts déjà contractés ont été placés auprès de banques commerciales, à un taux de 6,8 %.

Dettes extérieures

9. L'AVD de 2007 conclut que le risque de surendettement du Bénin est limité³.

Selon les projections, tous les indicateurs d'endettement devraient rester inférieurs à leurs seuils respectifs dans le scénario de référence. Cependant, avec une croissance du PIB réel plus faible que prévu, la limite du ratio VAN de la dette/exportations pourrait être franchie. Les tests de résistance indiquent que, si le pays contractait des prêts non concessionnels ou subissait des chocs de taux de change, les ratios de la dette pourraient être portés rapidement à des niveaux proches de leurs seuils respectifs, sans toutefois atteindre ceux-ci. Ces résultats cadrent avec les conclusions de l'AVD de novembre 2006, et mettent à nouveau en exergue la nécessité de continuer à faire preuve de prudence dans la gestion de la dette.

B. Programme de réformes structurelles

Gestion des dépenses publiques

10. Les autorités s'efforcent d'améliorer la gestion des finances publiques et la situation financière du Fonds national de retraites du Bénin (caisse de retraite des fonctionnaires). Ils ont pris les dispositions nécessaires pour mettre en place le système de l'identifiant fiscal unique avant la fin décembre 2007 (repère structurel), et finalisent un audit des systèmes de finances publiques informatisés du Bénin (repère structurel pour la fin décembre 2007). La mise en œuvre des recommandations permettrait de comptabiliser de façon plus exhaustive les dépenses, et d'en améliorer l'exécution et le suivi. Les autorités mettent la dernière main à leur stratégie de réforme du Fonds national de retraites du Bénin (repère structurel pour la fin décembre 2007) pour remédier à son déficit de fonctionnement annuel, soit ½ % du PIB.

Réformes structurelles

11. Le gouvernement n'a toujours pas réussi l'accélération, longtemps attendue, du programme de réformes du secteur cotonnier. En août dernier, les autorités ont mis en adjudication l'entreprise publique de production de coton, mais elles n'ont reçu qu'une seule offre crédible—émanant de la principale société de production de coton privée. Suite à la découverte d'irrégularités dans le processus de sélection, et pour éviter de créer un monopole privé dans un secteur qui joue un rôle important dans la vie de près de 40 % de la population,

³ L'analyse prend en compte les observations faites par les autorités lors d'un séminaire conjoint FMI/Banque mondiale sur l'AVD organisé au moment des discussions sur la troisième revue. Pour plus de détails, voir le Supplément I.

le gouvernement a annulé la procédure d'appel d'offres⁴ début novembre, retardant une nouvelle fois le désengagement de l'État des activités de production et d'exportation de coton-fibre.

12. **Avec l'assistance technique de la Banque mondiale, les autorités prévoient de mettre sur pied une stratégie globale de réforme du secteur cotonnier en 2008.** Un examen approfondi des contraintes économiques et institutionnelles prévalant dans le secteur a été lancé. Outre le désengagement de l'État des activités d'égrenage, les autorités s'efforcent de corriger les distorsions dont souffre le secteur par une action globale visant à rehausser sensiblement la compétitivité des opérations de production et de commercialisation. Cela passe par un renforcement du rôle du secteur privé dans la détermination des prix à la production et la délivrance de contrats pour l'importation et la distribution d'engrais et autres intrants. Les autorités sont résolues à finaliser la nouvelle stratégie de réforme du secteur cotonnier avant la fin décembre 2008 (repère structurel) et à assurer sa mise en œuvre rapide. Pour une meilleure internalisation de la réforme, la stratégie sera préparée en consultation avec les parties prenantes.

13. **Améliorer la compétitivité du port de Cotonou et accélérer le désengagement de l'État des services publics figurent parmi les priorités du programme des autorités.** Les responsables du Millennium Challenge Account pour le Bénin (MCA-Bénin), qui gèrent la réforme du port, ont bon espoir que la nouvelle date-butoir (fin décembre 2007) fixée pour la finalisation du plan d'action relatif à la réforme douanière sera respectée (tableau 2 du MPEF). Avec les financements de MCA-Bénin, le gouvernement met en place l'accord de quasi-concession qui associerait un partenaire étranger de réputation internationale à la gestion du port. La procédure de recrutement doit être achevée au premier trimestre de 2008; un expert-résident de la gestion portuaire sera à pied d'œuvre avant la fin juin 2008. S'agissant des services d'utilité publique, de nouvelles équipes dirigeantes supervisent la restructuration des entreprises publiques d'électricité et de télécommunication. Des appels d'offres pour les deux sociétés seront lancés avant la fin janvier 2009.

14. **Les travaux préparatoires à d'autres réformes financées par le MCA — en vue d'améliorer l'efficacité du régime foncier et du système judiciaire et de faciliter l'accès des petites et moyennes entreprises (PME) au crédit — sont en cours.** Une série d'études de faisabilité et de stratégies sectorielles ont été lancées, notamment pour évaluer la demande de services financiers. Les réformes proposées devraient donner leur pleine mesure en 2008-09. Plusieurs résultats positifs devraient être atteints d'ici à 2011, et notamment : une augmentation de 26 % du volume des services financiers aux PME, une diminution de 50 %

⁴ En particulier, les dispositions juridiques instituant un délai minimum pour la préparation et la soumission des offres n'ont pas été respectées, et des allégations de délit d'initié et de favoritisme ont été avancées.

(en moyenne) du risque de portefeuille et un triplement du nombre des établissements de micro-crédit effectivement supervisés et des nouveaux prêts bancaires adossés à des titres de propriété foncière régulièrement établis.

15. **Les autorités prennent des mesures pour assurer un meilleur respect des indicateurs prudentiels par les banques commerciales.** Un fort pourcentage de banques résidentes (représentant plus de 50 % des dépôts bancaires) ne satisfait pas à certains ratios prudentiels clés concernant la solvabilité, les prêts entre parties liées ou la liquidité. Pour corriger cette situation et, plus généralement, mettre les banques de l'UEMOA en meilleure posture face à leurs concurrents de la CEDEAO, la banque centrale régionale (la BCEAO) a relevé la norme de fonds propres pour la porter de 1 milliard de FCFA à 10 milliards de FCFA⁵. Dans le cas du Bénin, une stratégie de développement du secteur financier, s'ajoutant au PESF régional — tous deux devraient être finalisés en 2008 — permettra de recenser les mesures supplémentaires à prendre pour accélérer la mise en conformité du secteur bancaire.

C. Dispositif des DSRP

16. **En juin 2007, les autorités ont présenté aux conseils du FMI et de la Banque mondiale une version mise à jour du document définissant leur stratégie de croissance économique pour la réduction de la pauvreté (GSRP, 2007-09).** Le premier rapport d'étape sur sa mise en œuvre devrait être achevé début 2008. Les autorités conviennent qu'une exécution plus énergique des réformes sera nécessaire pour atteindre les taux de croissance ambitieux prévus dans le GSPR.

III. ÉVALUATION DES SERVICES DU FMI

17. **L'amélioration des résultats économiques se poursuit, quoiqu'à un rythme modéré.** La croissance s'est redressée, mais elle doit encore s'accélérer pour faciliter les progrès vers la réalisation des OMD. Pour ce faire, le programme de réformes structurelles doit être poursuivi de façon énergique.

18. **La situation des finances publiques du Bénin s'est raffermie en 2007, consolidant ainsi les gains de stabilité macroéconomique récents.** Selon les estimations, les recettes ont atteint un niveau record qui témoigne des progrès de la gouvernance dans les services de recouvrement, et les procédures de dépenses sont appliquées de façon plus rigoureuse. La diminution du crédit bancaire net à l'État a facilité les emprunts du secteur privé. Il y a lieu de féliciter les autorités pour ces résultats.

⁵ Les banques déjà en place ont trois ans pour porter leur fonds propres à un minimum de 5 milliards de FCFA à compter de janvier 2008; les banques nouvellement créées devraient disposer au départ d'au moins 3 milliards de FCFA de fonds propres. Le calendrier à suivre pour passer au nouveau seuil de 10 milliards de FCFA sera établi après une première évaluation en 2010.

19. La mise en œuvre des réformes structurelles reste d'une lenteur regrettable.

Favorisée par une pluviométrie favorable, la reprise de la production de coton se maintient et favorise un certain renforcement de l'activité économique. Cependant, le risque que les objectifs de croissance du programme ne soient pas atteints augmentera considérablement à moyen terme si la réforme longtemps attendue de la filière coton n'a pas lieu. Il est donc absolument prioritaire que les autorités mènent à bien leur stratégie de réforme du secteur, en adoptant notamment un calendrier pour son exécution rapide. Il est encourageant de noter que la Banque mondiale est disposée à rester engagée dans ce secteur, et les autorités devraient tirer pleinement parti de cette situation. Dans les secteurs de l'électricité, des télécommunications et des activités portuaires, elles prennent des mesures pour s'assurer que les réformes sont exécutées conformément à l'accord FRPC en vigueur. Des initiatives résolues s'imposent dans ce domaine pour améliorer les perspectives de croissance et faciliter ainsi les progrès vers les OMD.

20. Le renforcement de la gestion des finances publiques aiderait à assurer une utilisation efficace du surcroît de recettes et d'aide. Cela suppose une amélioration de la capacité d'absorption et des mesures de nature à assurer que le Bénin reste à l'abri du risque — limité, à l'heure actuelle — de surendettement. Les efforts déployés par les autorités pour améliorer la gestion des dépenses publiques, et en particulier le renforcement des fonctions de passation des marchés et le développement des compétences essentielles en matière de conception et de mise en œuvre des projets, sont les bienvenus. Ils permettront en effet d'apporter des améliorations nécessaires à la gestion du budget d'investissement. Les autorités sont encouragées à finaliser leur stratégie de gestion des dépenses publiques et à garder le cap de la prudence en matière de politique salariale et d'endettement.

21. La préparation des réformes de la seconde génération devrait être accélérée. Les réformes visant à faciliter l'accès des petites et moyennes entreprises au crédit et à encourager le développement du secteur privé sont essentielles pour la diversification de la production et des exportations.

22. Les risques qui pèsent sur le programme du Bénin appuyé par la FRPC demeurent dans l'ensemble gérables. Les résultats obtenus par le pays sur le front des recettes s'améliorent progressivement, parallèlement à la gestion des dépenses, ce qui devrait réduire les risques pesant sur la viabilité des finances publiques. En revanche, les autorités doivent s'efforcer, comme prévu, d'accélérer le programme de réformes structurelles et d'améliorer la capacité d'absorption de l'économie. La poursuite de l'aide des bailleurs de fonds, facilitée par un renforcement de la position de gouvernement au parlement et par une internalisation plus poussée des réformes, reste primordiale.

23. Les services du FMI recommandent l'achèvement de la troisième revue et appuient la demande de dérogation au critère de réalisation non observé et la prorogation de l'accord pour une période de 12 mois afin de permettre le décaissement du montant intégral de l'accord FRPC. Compte tenu des problèmes de gouvernance mis en évidence dans la procédure d'adjudication et du manque d'intérêt regrettable des investisseurs, les tentatives faites de bonne foi par le gouvernement pour privatiser les usines

d'égrenage de coton sont dans l'impasse. Dans ces conditions, l'engagement des autorités à préparer une nouvelle stratégie du secteur coton en 2008, avec l'appui technique de la Banque mondiale, constitue une mesure corrective appropriée.

Tableau 1. Bénin — Principaux indicateurs économiques et financiers, 2006–10

	2006		2007		2008		2009		2010
	Rapport FMI 07/213 ^{1/}	Est.	Rapport FMI 07/213	Proj.	Rapport FMI 07/213	Proj.	Rapport FMI 07/213	Projection	
(variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire)									
Revenu national									
PIB aux prix courants	7.1	6.9	7.8	7.4	8.2	8.3	8.4	8.7	8.7
PIB à prix constants	4.1	3.8	4.5	4.2	5.2	5.4	5.5	5.7	5.7
Déflateur du PIB	2.9	3.1	3.1	3.0	2.8	2.8	2.7	2.8	2.9
Indice des prix à la consommation (moyenne)	3.8	3.8	3.0	2.0	2.8	2.4	2.8	2.6	2.9
Indice des prix à la consommation (fin de période)	5.3	5.3	2.9	2.1	2.9	2.7	2.9	2.7	2.9
Production de coton (milliers de tonnes) 2/	285.0	240.6	420.0	306.0	476.0	346.8	527.3	384.2	425.6
Finances publiques									
Recettes	8.7	8.7	10.2	21.1	14.1	5.5	11.3	10.5	10.8
Dépenses et prêts nets	-2.0	-1.5	21.1	25.1	11.4	7.8	9.1	9.9	9.7
Monnaie et crédit									
Avoirs intérieur nets 3/	-4.3	-4.1	1.5	3.9	6.1	5.9	6.2	7.2	7.0
Crédit intérieur 3/	-2.8	-2.6	0.8	2.6	3.7	5.9	2.9	7.2	7.0
Créances nettes sur l'Etat 3/	-7.4	-7.3	-4.8	-8.2	-0.7	-1.8	-2.1	-2.0	-1.6
Crédit à l'économie, hors secteur public	9.0	6.1	11.1	9.8	8.1	7.7	9.3	9.1	8.6
Masse monétaire au sens large	16.3	16.5	5.2	7.6	8.4	8.2	8.4	9.3	8.5
Vitesse de circulation (PIB/M2 moyenne)	3.3	3.3	3.3	3.2	3.3	3.2	3.3	3.2	3.2
Secteur extérieur (en FCFA)									
Exportations, f. à b.	-14.3	-23.4	30.7	24.6	24.9	16.7	17.2	11.4	10.2
Importations, f. à b.	1.6	2.8	13.7	14.5	10.4	7.9	10.9	8.8	8.7
Volume des exportations	-9.1	-27.5	25.1	21.6	15.3	10.9	9.4	6.0	10.8
Volume des importations	4.2	4.4	9.7	9.4	9.0	9.2	8.7	8.8	5.7
Termes de l'échange (moins = détérioration)	-3.1	-4.2	0.8	-2.1	7.0	6.4	5.0	5.1	-3.3
Taux de change effectif nominal (moins = dépréciation)	-0.3	-0.3
Taux de change effectif réel (moins = dépréciation)	0.2	1.1
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)									
Principaux ratios									
Investissement brut	18.1	18.1	21.7	22.1	22.1	22.3	22.3	22.4	23.1
Investissement public	4.6	4.6	8.2	8.4	8.7	8.5	8.9	8.4	9.1
Investissement privé	13.6	13.6	13.5	13.7	13.4	13.8	13.4	13.9	14.0
Epargne intérieure brute	7.1	6.6	10.9	10.6	12.1	11.3	12.6	11.7	12.4
Epargne publique	2.2	2.3	5.6	5.9	6.3	6.1	5.8	5.3	7.5
Epargne privée	4.9	4.3	5.3	4.7	5.8	5.2	6.8	6.3	5.0
Epargne nationale brute	11.7	11.9	15.5	16.4	16.2	16.2	16.7	16.4	17.1
Finances publiques									
Recettes	16.8	16.8	17.2	19.0	18.1	18.5	18.6	18.8	19.1
Dépenses et prêts nets	19.3	19.4	21.7	22.6	22.3	22.5	22.5	22.8	23.0
Solde primaire 4/	-2.3	-2.3	-4.2	-3.3	-3.9	-3.5	-3.5	-3.5	-3.4
Solde primaire (définition étroite) 5/	0.4	0.4	0.0	1.0	0.6	1.0	1.0	1.0	1.1
Déficit budg. global (base ordonnancements, dons excl.)	-2.5	-2.6	-4.5	-3.7	-4.2	-4.1	-3.9	-4.0	-3.9
Déficit budg. global (base caisse, dons exclus)	-2.2	-2.3	-6.1	-5.2	-4.7	-4.6	-4.3	-4.4	-4.3
Service de la dette (après allègement), % des recettes 1/	3.6	3.6	3.4	3.8	3.3	4.4	3.0	4.0	4.0
Secteur extérieur									
Balance commerciale	-10.2	-10.7	-9.8	-10.9	-9.0	-10.4	-8.7	-10.2	-10.1
Solde extérieur courant (dons exclus)	-7.1	-7.0	-6.3	-6.7	-5.9	-6.1	-5.6	-6.0	-6.0
Solde extérieur courant (dons inclus)	-6.4	-6.2	-6.1	-5.7	-5.9	-6.1	-5.6	-6.0	-6.0
Balance des paiements globale	4.7	4.7	-0.6	1.1	-0.3	-0.8	-0.7	-1.0	-0.8
Ratio service de la dette/exportations 1/	5.6	5.7	4.9	6.0	4.5	5.5	4.1	5.3	5.5
Ratio VAN de la dette/exportations	88.5	88.5	81.6	80.8	77.4	79.6	78.5	84.3	88.8
Ratio dette/PIB (après PPTE et avant IADM)	36.1	35.4	33.7	34.1	32.8	34.5	31.9	35.4	35.9
Dette/PIB (après IADM)	10.5	12.0	11.0	13.6	11.9	14.2	12.8	14.9	15.4
Réserves brutes (en mois d'importations)	14.7	14.8	13.7	13.7	12.9	13.2	12.0	12.6	11.9
PIB nominal (en milliards de FCFA)	2,485.3	2,481.0	2,680.0	2,664.0	2,898.7	2,885.6	3,142.3	3,135.6	3,409.4
FCFA pour 1 dollar EU (moyenne sur la période)	522.4	522.4
Population (en milieu d'année, en millions)	7.6	7.6	7.9	7.9	8.1	8.1	8.3	8.3	8.6

Sources : autorités béninoises; estimations et projections des services du FMI.

1/ Les projections de 2006 incluent les ressources de l'IADM liées aux opérations de réduction de la dette du FMI, de l'AID et du FAfD.

2/ Production de coton pour la campagne T-1/T; la production de graines de coton durant la campagne T-1/T influe sur la production agricole de l'année T-1, et sur l'industrie, les services et les exportations de coton égrené dans l'année T.

3/ En pourcentage de la masse monétaire au sens large en début de période.

4/ Recettes totales moins dépenses totales, charges d'intérêts non comprises.

5/ Recettes totales moins dépenses totales, non compris les dépenses d'équipement financées sur ressources extérieures et les charges d'intérêts.

6/ Charges d'intérêts uniquement.

Tableau 2 . Bénin — Opérations consolidées de l'État, 2006–10

	2006	2007		2008		2009		2010
	Est.	Rapport FMI 07/213	Proj.	Rapport FMI 07/213	Proj.	Rapport FMI 07/213	Projection	
	(en milliards de FCFA)							
Recettes totales	416.9	459.7	504.9	524.3	532.7	583.6	588.9	652.3
Recettes fiscales	378.8	416.5	444.5	475.9	481.8	531.5	534.1	593.2
Taxes sur le commerce extérieur	207.4	221.4	241.4	257.0	259.5	283.6	288.8	317.9
Impôts directs et indirects	171.4	195.1	203.1	218.9	222.4	247.9	245.3	275.3
Recettes non fiscales	38.1	43.2	60.4	48.4	50.9	52.1	54.8	59.0
Dépenses totales et prêts nets	482.1	580.6	603.1	647.1	650.3	705.8	714.6	784.0
Dépenses courantes	367.5	361.2	379.8	393.9	406.1	426.9	450.6	474.7
Dépenses primaires courantes	359.2	353.9	368.8	383.6	390.8	415.5	436.0	460.3
Salaires	135.0	145.1	148.3	156.0	159.4	167.7	171.4	184.3
Pensions et bourses	29.3	31.6	37.0	34.2	40.1	37.0	43.4	47.1
Transferts et dépenses courantes	194.9	177.2	183.5	193.4	191.2	210.8	221.2	228.9
Transferts courants	102.2	76.9	86.8	83.2	86.8	90.6	102.3	95.7
Autres dépenses courantes	92.7	100.3	96.7	110.2	104.4	120.2	118.9	133.3
Intérêts	8.3	7.3	11.0	10.3	15.3	11.3	14.6	14.4
Dette intérieure	0.2	1.7	1.7	3.4	6.7	3.3	5.3	4.3
Dette extérieure	8.1	5.6	9.3	6.9	8.6	8.1	9.3	10.1
Dépenses d'équipement et prêts nets	114.6	219.4	223.3	253.2	244.2	278.9	264.0	309.3
Investissement	113.4	219.4	223.3	253.2	244.2	278.9	264.0	309.3
Financé sur ressources intérieures	48.6	106.2	110.2	123.3	114.1	136.6	121.1	153.9
Financé sur ressources extérieures	64.8	113.2	113.2	129.9	130.1	142.3	142.9	155.4
Prêts nets (moins = remboursement)	1.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde global (base ordonnancements, dons exclus)	-65.1	-120.9	-98.2	-122.7	-117.6	-122.2	-125.7	-131.8
Variation des arriérés	-15.0	-43.0	-48.0	-15.0	-15.0	-15.0	-15.0	-15.0
Dette extérieure	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Dette intérieure (net)	-15.0	-43.0	-48.0	-15.0	-15.0	-15.0	-15.0	-15.0
Effets en cours de recouvrement 1/	24.1	0.5	8.0	1.0	1.0	1.5	1.5	1.5
Solde global (base caisse, dons exclus)	-56.1	-163.4	-138.2	-136.7	-131.6	-135.7	-139.2	-145.3
Financement	56.1	118.6	138.3	107.8	88.1	95.2	87.2	101.2
Financement intérieur	-48.4	-4.1	-38.8	-11.7	-27.3	-37.4	-41.2	-38.2
Financement bancaire	-50.1	-31.6	-66.4	-5.7	-15.9	-18.8	-18.5	-16.4
Utilisation nette des ressources du FMI	-31.3	1.3	1.3	1.3	1.3	0.7	0.7	0.0
Décaissements	0.0	1.3	1.3	1.3	1.3	0.7	0.7	0.0
Remboursements	-31.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Autres	-18.9	-32.9	-67.7	-7.0	-17.2	-19.5	-19.1	-16.4
Financement non bancaire	1.7	27.6	27.6	-6.0	-11.4	-18.5	-22.7	-21.7
Privatisations	0.0	15.0	15.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Restructurations	-5.7	-6.0	-6.0	-6.0	-6.0	-5.0	-5.0	-4.0
Autres	7.5	18.6	18.6	0.0	-5.4	-13.5	-17.7	-17.7
Financement extérieur	104.5	122.7	177.1	119.5	115.4	132.6	128.4	139.4
Financement de projets	64.8	113.2	113.2	129.9	130.1	142.3	142.9	155.4
Dons	37.6	60.6	60.6	68.8	68.9	76.1	76.4	83.1
Prêts	27.2	52.6	52.6	61.1	61.2	66.2	66.5	72.3
Amortissement exigible	-548.5	-10.3	-9.9	-10.5	-14.7	-9.7	-14.5	-16.0
Aide aux programmes	18.1	19.8	73.9	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Dons	18.1	4.5	27.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Prêts	0.0	15.3	46.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Allègement de la dette	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Dons au titre de l'IADM	570.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
FMI	31.3							
IDA & FAFD	538.9							
Besoin de financement résiduel 2/	0.0	44.8	0.0	29.0	43.5	40.5	52.1	44.0
Pour mémoire:	(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)							
Total des recettes et des dons	19.0	19.6	22.3	20.5	20.8	21.0	21.2	21.6
Dons	2.2	2.4	3.3	2.4	2.4	2.4	2.4	2.4
Recettes	16.8	17.2	19.0	18.1	18.5	18.6	18.8	19.1
Dépenses totales	19.4	21.7	22.6	22.3	22.5	22.5	22.8	23.0
dont : salaires	5.4	5.4	5.6	5.4	5.5	5.3	5.5	5.4
Dépenses en capital	4.6	8.2	8.4	8.7	8.5	8.9	8.4	9.1
Solde global (base ordonnancements, dons exclus)	-2.6	-4.5	-3.7	-4.2	-4.1	-3.9	-4.0	-3.9
Solde global (base ordonnancements, dons inclus)	-0.4	-2.1	-0.4	-1.9	-1.7	-1.5	-1.6	-1.4
Solde primaire	-2.3	-4.2	-3.3	-3.9	-3.5	-3.5	-3.5	-3.4
Solde primaire (définition étroite) 3/	0.4	0.0	1.0	0.6	1.0	1.0	1.0	1.1
Solde courant	2.0	3.7	4.7	4.5	4.4	5.0	4.4	5.2
Allègement de la dette (en milliards de FCFA)	20.1	19.2	18.9	18.6	18.2	16.8	16.5	14.8
PIB (en milliards de FCFA)	2,481.0	2,680.0	2,664.0	2,898.7	2,885.6	3,142.3	3,135.6	3,409.4

Sources : autorités béninoises; estimations et projections des services du FMI.

1/ Ordonnancements reportés sur l'exercice suivant.

2/ Pour 2008, des financements adéquats ont été recensés auprès des partenaires bilatéraux et multilatéraux.

3/ Recettes totales moins dépenses totales, hors investissements financés sur ressources extérieures, charges d'intérêts et prêts nets.

Tableau 3. Bénin — Opérations consolidées de l'État, 2006–10
(en pourcentage du PIB)

	2006	2007		2008		2009		2010
	Est.	Rapport FMI 07/213	Proj.	Rapport FMI 07/213	Proj.	Rapport FMI 07/213	Projection	
Recettes totales	16.8	17.2	19.0	18.1	18.5	18.6	18.8	19.1
Recettes fiscales	15.3	15.5	16.7	16.4	16.7	16.9	17.0	17.4
Taxe sur le commerce extérieur	8.4	8.3	9.1	8.9	9.0	9.0	9.2	9.3
Impôts directs et indirects	6.9	7.3	7.6	7.6	7.7	7.9	7.8	8.1
Recettes non fiscales	1.5	1.6	2.3	1.7	1.8	1.7	1.7	1.7
Dépenses totales et prêts nets	19.4	21.7	22.6	22.3	22.5	22.5	22.8	23.0
Dépenses courantes	14.8	13.5	14.3	13.6	14.1	13.6	14.4	13.9
Dépenses courantes primaires	14.5	13.2	13.8	13.2	13.5	13.2	13.9	13.5
Salaires	5.4	5.4	5.6	5.4	5.5	5.3	5.5	5.4
Pensions et bourses	1.2	1.2	1.4	1.2	1.4	1.2	1.4	1.4
Transferts courants	4.1	2.9	3.3	2.9	3.0	2.9	3.3	2.8
Autres dépenses courantes	3.7	3.7	3.6	3.8	3.6	3.8	3.8	3.9
Intérêts	0.3	0.3	0.4	0.4	0.5	0.4	0.5	0.4
Dette intérieure	0.0	0.1	0.1	0.1	0.2	0.1	0.2	0.1
Dette extérieure	0.3	0.2	0.4	0.2	0.3	0.3	0.3	0.3
Dépenses d'équipement et prêts nets	4.6	8.2	8.4	8.7	8.5	8.9	8.4	9.1
Investissement	4.6	8.2	8.4	8.7	8.5	8.9	8.4	9.1
Financé sur ressources intérieures	2.0	4.0	4.1	4.3	4.0	4.3	3.9	4.5
Financé sur ressources extérieures	2.6	4.2	4.2	4.5	4.5	4.5	4.6	4.6
Prêts nets (moins = remboursement)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde global (base ordonnancements, dons exclus)	-2.6	-4.5	-3.7	-4.2	-4.1	-3.9	-4.0	-3.9
Variation des arriérés	-0.6	-1.6	-1.8	-0.5	-0.5	-0.5	-0.5	-0.4
Dette extérieure	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Dette intérieure	-0.6	-1.6	-1.8	-0.5	-0.5	-0.5	-0.5	-0.4
Effets en cours de recouvrement	1.0	0.0	0.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde global (base caisse, dons exclus)	-2.3	-6.1	-5.2	-4.7	-4.6	-4.3	-4.4	-4.3
Financement	2.3	4.4	5.2	3.7	3.1	3.0	2.8	3.0
Financement intérieur	-2.0	-0.2	-1.5	-0.4	-0.9	-1.2	-1.3	-1.1
Financement bancaire	-2.0	-1.2	-2.5	-0.2	-0.6	-0.6	-0.6	-0.5
Utilisation nette des ressources du FMI	-1.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Autres	-0.8	-1.2	-2.5	-0.2	-0.6	-0.6	-0.6	-0.5
Financement non bancaire	0.1	1.0	1.0	-0.2	-0.4	-0.6	-0.7	-0.6
Privatisations	0.0	0.6	0.6	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Restructurations	-0.2	-0.2	-0.2	-0.2	-0.2	-0.2	-0.2	-0.1
Autres	0.3	0.7	0.7	0.0	-0.2	-0.4	-0.6	-0.5
Financement extérieur	4.2	4.6	6.6	4.1	4.0	4.2	4.1	4.1
Financement de projets	2.6	4.2	4.2	4.5	4.5	4.5	4.6	4.6
Dons	1.5	2.3	2.3	2.4	2.4	2.4	2.4	2.4
Prêts	1.1	2.0	2.0	2.1	2.1	2.1	2.1	2.1
Amortissement exigible	-22.1	-0.4	-0.4	-0.4	-0.5	-0.3	-0.5	-0.5
Aide aux programmes	0.7	0.7	2.8	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Dons	0.7	0.2	1.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Prêts	0.0	0.6	1.7	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Allègement de la dette	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Besoin de financement résiduel	0.0	1.7	0.0	1.0	1.5	1.3	1.7	1.3

Sources : autorités béninoises; estimations et projections des services du FMI.

Tableau 4. Bénin — Opérations de l'État, données trimestrielles, 2007–09

	2007								2008			2009	
	Mars		Juin		Sept.		Déc.		Mars	Juin	Déc.	Dec.	
	Rapport FMI 07/213	Est. Rapport FMI 07/213	Est. Rapport FMI 07/213	Rapport FMI 07/213	Proj.	Est.	Rapport FMI 07/213	Proj.	Projections				
	(valeur cumulée en milliards de FCFA)												
Recettes totales	97.3	118.9	204.2	235.5	323.1	347.7	371.7	459.7	504.9	132.1	261.3	532.7	588.9
Recettes fiscales	89.0	111.6	187.1	219.2	293.9	314.8	326.8	416.5	444.5	120.9	237.6	481.8	534.1
Taxe sur le commerce extérieur	46.7	63.2	97.1	118.3	153.9	167.0	180.5	221.4	241.4	67.9	127.2	259.5	288.8
Impôts directs et indirects	42.3	48.5	90.0	100.9	140.0	147.8	146.3	195.1	203.1	53.0	110.4	222.4	245.3
Recettes non fiscales	8.3	7.3	17.1	16.3	29.2	33.0	44.9	43.2	60.4	11.2	23.7	50.9	54.8
Dépenses totales et prêts nets	120.6	63.8	227.8	184.8	366.9	366.4	321.9	580.6	603.1	97.3	235.0	650.3	714.6
Dépenses courantes	88.3	58.3	163.7	151.9	264.7	262.2	245.9	361.2	379.8	90.0	182.1	406.1	450.6
Dépenses courantes primaires	87.0	56.8	159.6	149.3	259.6	256.4	242.3	353.9	368.8	88.6	179.7	390.8	436.0
Salaires	36.3	30.6	66.0	66.0	110.3	112.7	99.8	145.1	148.3	36.0	76.0	159.4	171.4
Pensions et bourses	7.9	6.9	15.8	16.6	23.7	27.8	25.2	31.6	37.0	7.5	18.0	40.1	43.4
Transferts et dépenses courantes	42.8	19.3	77.8	66.7	125.7	115.9	117.3	177.2	183.5	45.1	85.8	191.2	221.2
Transferts courants	22.0	9.3	36.0	28.6	61.0	53.6	53.1	76.9	86.8	19.3	35.6	86.8	102.3
Autres dépenses courantes	20.8	10.0	41.8	38.1	64.7	62.3	64.2	100.3	96.7	25.8	50.1	104.4	118.9
Intérêts	1.2	1.5	4.1	2.5	5.0	5.8	3.6	7.3	11.0	1.4	2.4	15.3	14.6
Dette intérieure	0.0	0.0	0.1	0.0	0.5	0.5	0.0	1.7	1.7	0.0	0.0	6.7	5.3
Dette extérieure	1.2	1.5	4.0	2.5	4.5	5.2	3.6	5.6	9.3	1.4	2.4	8.6	9.3
Dépenses d'équipement et prêts nets	32.3	5.5	64.1	32.9	102.2	104.2	76.0	219.4	223.3	7.3	52.9	244.2	264.0
Investissement	32.3	5.8	64.1	34.6	102.2	104.2	77.9	219.4	223.3	7.3	52.9	244.2	264.0
Financé sur ressources intérieures	18.1	1.2	31.7	16.8	52.8	54.7	38.5	106.2	110.2	2.0	32.4	114.1	121.1
Financé sur ressources extérieures	14.3	4.6	32.4	17.9	49.4	49.4	39.4	113.2	113.2	5.3	20.5	130.1	142.9
Prêts nets (moins = remboursement)	0.0	-0.3	0.0	-1.7	0.0	0.0	-1.9	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde global (base ordonnancements, dons excl.)	-23.3	55.1	-23.6	50.7	-43.8	-18.6	49.8	-120.9	-98.2	34.8	26.3	-117.6	-125.7
Variation des arriérés	-2.5	-0.6	-40.2	-8.4	-40.2	-40.2	-40.2	-43.0	-48.0	-4.9	-7.3	-15.0	-15.0
Dette extérieure	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Dette intérieure	-2.5	-0.6	-40.2	-8.4	-40.2	-40.2	-40.2	-43.0	-48.0	-4.9	-7.3	-15.0	-15.0
Effets en cours de recouvrement	-8.7	-21.2	-11.0	-49.1	-4.6	-4.6	-7.6	0.5	8.0		1.0		1.5
Solde global (base caisse, dons exclus)	-34.6	33.3	-74.8	-6.8	-88.6	-63.4	2.0	-163.4	-138.2	29.9	19.0	-131.6	-139.2
Financement	34.5	-33.3	70.3	6.8	68.3	29.4	-2.0	118.6	138.3	-31.1	-20.6	88.1	87.2
Financement intérieur	-8.4	-50.3	-1.6	-34.2	5.0	-41.4	-72.5	-4.1	-38.8	-32.1	-35.4	-27.3	-41.2
Financement bancaire	-39.2	-76.9	-45.8	-56.0	-38.6	-70.7	-95.9	-31.6	-66.4	-32.1	-35.4	-15.9	-18.5
Utilisation nette des ressources du FMI	0.7	0.0	0.7	0.7	1.3	1.3	0.6	1.3	1.3	0.0	0.7	1.3	0.7
Autres	-39.9	-76.9	-46.5	-56.7	-39.9	-72.0	-96.5	-32.9	-67.7	-32.1	-36.1	-17.2	-19.1
Financement non bancaire	30.8	26.6	44.2	21.9	43.6	29.3	23.4	27.6	27.6	0.0	0.0	-11.4	-22.7
Privatisations	0.0	0.0	15.0	0.0	15.0	15.0	0.0	15.0	15.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Restructurations	-2.1	-1.6	-3.7	-5.8	-4.3	-4.3	-9.3	-6.0	-6.0	0.0	0.0	-6.0	-5.0
Autres	32.9	28.3	32.9	27.7	32.9	18.6	32.7	18.6	18.6	0.0	0.0	-5.4	-17.7
Financement extérieur	42.8	17.0	71.9	41.0	63.3	70.8	70.5	122.7	177.1	1.0	14.8	115.4	128.4
Financement des projets	25.4	4.6	59.5	17.9	53.0	53.0	39.4	113.2	113.2	5.3	20.6	130.1	142.9
Dons	12.3	1.5	31.1	6.2	8.4	8.4	11.5	60.6	60.6	1.6	7.1	68.9	76.4
Prêts	13.0	3.1	28.4	11.6	44.7	44.7	27.9	52.6	52.6	3.6	13.5	61.2	66.5
Amortissement exigible	-2.3	-2.8	-7.5	-3.9	-9.5	-9.2	-6.9	-10.3	-9.9	-4.2	-5.8	-14.7	-14.5
Aide aux programmes	19.8	15.3	19.8	27.0	19.8	27.0	38.0	19.8	73.9	0.0	0.0	0.0	0.0
Dons	4.5	0.0	4.5	11.7	4.5	11.7	11.7	4.5	27.4	0.0	0.0	0.0	0.0
Prêts	15.3	15.3	15.3	15.3	15.3	15.3	26.3	15.3	46.5	0.0	0.0	0.0	0.0
Prêts au titre de l'IADM	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Besoin de financement résiduel	0.1	0.0	4.5	0.0	20.3	34.0	0.0	44.8	0.0	1.1	1.6	43.5	52.1
Assurances de financement	0.1	0.0	4.5	0.0	20.3	34.0	0.0	44.8	0.0	1.1	1.6	43.5	52.1
Banque mondiale	0.0	0.0	0.0	0.0	2.5	2.5		14.9	0.0
BAfD	0.0	0.0	0.0	0.0	12.0	12.0		12.0	0.0
UE (dons)	0.1	0.0	4.5	0.0	4.5	11.7		7.2	0.0
Autres	0.0	0.0	0.0	0.0	1.3	7.7		10.7	0.0	1.1	1.6	43.5	52.1
Pour mémoire:													
Dépenses primaires 1/	119.4	62.3	223.6	182.2	361.9	360.6	318.3	573.3	592.1	95.9	232.6	635.0	700.0
Solde primaire 2/	-22.1	56.6	-19.5	53.3	-38.8	-12.9	53.4	-113.7	-87.2	36.2	28.7	-102.3	-111.1
Solde primaire (définition étroite)	-7.8	60.9	12.9	69.4	10.7	36.6	90.9	-0.5	26.0	41.5	49.2	27.8	31.8
Balance courante	9.0	60.6	40.5	83.6	58.4	85.5	125.8	98.5	125.1	42.1	79.2	126.6	138.3
PIB nominal	2,680.0	2,664.0	2,680.0	2,664.0	2,680.0	2,664.0	2,664.0	2,680.0	2,664.0	2,883.6	2,883.6	2,885.6	3,135.6

Sources : autorités béninoises; estimations et projections des services du FMI.

1/ Dépenses totales moins obligations au titre des intérêts.

2/ Recettes totales moins dépenses primaires.

Tableau 5. Bénin — Balance des paiements, 2006–10

	2005	2006 ^{1/}		2007		2008		2009		2010
	Act.	Rapport FMI	Est.	Rapport FMI	Proj.	Rapport FMI	Proj.	Rapport FMI	Projection	
	3rd rev.	07/213	07/213	07/213	07/213	07/213	07/213	07/213	07/213	
	(en milliards de F CFA)									
Balance commerciale ^{2/}	-214.8	-252.3	-265.5	-261.8	-290.6	-261.2	-299.3	-274.5	-320.5	-345.1
Exportations, f.à.b.	171.3	147.2	131.2	192.3	163.5	240.2	190.8	281.6	212.6	234.2
Coton et textiles	92.7	51.5	51.5	87.1	66.3	125.9	84.2	152.5	103.3	107.6
Autres	78.6	95.7	79.7	105.2	97.2	114.4	106.6	129.1	109.2	126.6
Importations, f.à.b.	-386.0	-399.4	-396.8	-454.1	-454.1	-501.5	-490.1	-556.2	-533.1	-579.3
<i>dont</i> : produits pétroliers	-69.0	-83.0	-83.0	-90.0	-91.8	-100.4	-118.5	-109.3	-127.7	-133.9
Services (net)	-24.8	-22.3	-20.3	-27.1	-16.1	-30.0	-16.8	-31.7	-16.0	-17.1
Crédit	129.6	121.1	134.3	128.0	140.0	146.2	160.2	152.3	166.7	171.9
Débit	-154.4	-143.4	-154.6	-155.0	-156.1	-176.2	-177.0	-183.0	-181.8	-189.0
Revenu (net)	-20.3	-18.1	-9.7	-22.5	-13.5	-24.5	-14.6	-25.9	-16.5	-18.8
<i>dont</i> : intérêts exigibles sur la dette publique	-5.6	-5.6	-8.1	-5.6	-9.3	-6.9	-8.6	-8.1	-9.3	-10.1
Transferts courants (net)	111.1	134.0	140.9	146.7	168.0	144.7	155.5	155.1	165.5	177.4
Transferts privés sans contrepartie	63.6	72.4	79.3	76.7	84.2	78.5	87.0	84.5	92.5	99.5
Transferts courants publics	47.5	61.6	61.6	70.0	83.8	66.2	68.5	70.6	72.9	77.8
<i>dont</i> : dons liés aux programmes	8.2	18.1	18.1	4.5	27.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde des transactions courantes	-148.8	-158.7	-154.7	-164.7	-152.2	-171.1	-175.3	-177.1	-187.6	-203.6
Solde des transactions courantes (hors dons liés aux prog.)	-157.0	-176.7	-172.8	-169.2	-179.6	-171.1	-175.3	-177.1	-187.6	-203.6
Compte de capital	39.7	607.8	607.8	60.6	60.6	68.8	68.9	76.1	76.4	83.1
Dons officiels liés aux projets ^{3/}	39.7	37.6	37.6	60.6	60.6	68.8	68.9	76.1	76.4	83.1
Remise de dettes ^{4/}	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Autres transferts en capital (dons IADM)	0.0	570.2	570.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
FMI (opérations de réduction de la dette)	0.0	31.3	31.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Banque mondiale (IDA) & BAfD (op. de réduc. de la dette)	0.0	538.9	538.9	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Compte des opérations financières (net)	179.5	-333.3	-337.2	89.2	121.6	93.3	82.8	80.5	79.1	91.9
Capitaux publics à moyen et à long termes	47.0	-517.4	-517.4	61.6	93.1	59.7	55.6	56.5	52.0	56.3
Décaissements	56.8	31.1	31.1	71.8	103.0	70.2	70.3	66.2	66.5	72.3
Prêts-projets	32.0	31.1	31.1	56.6	56.6	70.2	70.3	66.2	66.5	72.3
Prêts-programmes	24.8	0.0	0.0	15.3	46.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Amortissement exigible	-9.7	-548.5	-548.5	-10.3	-9.9	-10.5	-14.7	-9.7	-14.5	-16.0
Capitaux privés à moyen et à long termes	51.9	56.4	56.4	27.7	28.5	33.5	27.3	24.0	27.2	35.5
Banques créatrices de monnaie	-20.4	26.5	26.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Capitaux à court terme	55.0	53.5	53.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Erreurs et omissions	46.0	47.7	43.8	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde global	70.5	115.8	115.8	-14.8	30.0	-9.0	-23.5	-20.5	-32.1	-28.7
Financement	-70.4	-115.8	-115.8	-30.0	-30.0	-20.0	-20.0	-20.0	-20.0	-15.3
Variation des avoirs extérieurs nets (moins = augmentation)	-70.4	-115.8	-115.8	-30.0	-30.0	-20.0	-20.0	-20.0	-20.0	-15.3
<i>dont</i> : utilisation nette des ressources du FMI	-1.9	-30.6	-30.6	-1.3	-1.3	-1.3	-1.3	-0.7	-0.7	0.0
Allègement de la dette	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Besoin de financement résiduel	0.0	0.0	0.0	44.8	0.0	29.0	43.5	40.5	52.1	44.0
Pour mémoire:	(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)									
Réexportations nettes	2.6	2.7	3.0	2.7	2.9	2.7	2.9	2.6	2.8	2.7
Réexportations	5.6	5.6	6.6	5.6	6.5	5.6	6.5	5.4	6.2	5.9
Importations destinées à la réexportation	-3.0	-2.9	-3.6	-2.9	-3.6	-2.9	-3.5	-2.7	-3.4	-3.2
Solde des transactions courantes	-6.4	-6.4	-6.2	-6.1	-5.7	-5.9	-6.1	-5.6	-6.0	-6.0
Solde des transac. courantes (dons liés aux prog. exclus)	-6.8	-7.1	-7.0	-6.3	-6.7	-5.9	-6.1	-5.6	-6.0	-6.0
Balance commerciale	-9.3	-10.2	-10.7	-9.8	-10.9	-9.0	-10.4	-8.7	-10.2	-10.1
Exportations	7.4	5.9	5.3	7.2	6.1	8.3	6.6	9.0	6.8	6.9
Importations	-16.6	-16.1	-16.0	-16.9	-17.0	-17.3	-17.0	-17.7	-17.0	-17.0
Services et revenus (net)	-1.9	-1.6	-1.2	-1.8	-1.1	-1.9	-1.1	-1.8	-1.0	-1.1
Transferts courants (net)	4.8	5.4	5.7	5.5	6.3	5.0	5.4	4.9	5.3	5.2
Compte de capital	1.7	24.5	24.5	2.3	2.3	2.4	2.4	2.4	2.4	2.4
Compte des opérations financières	7.7	-13.4	-13.6	3.3	4.6	3.2	2.9	2.6	2.5	2.7
Solde global	3.0	4.7	4.7	-0.6	1.1	-0.3	-0.8	-0.7	-1.0	-0.8
Besoin de financement résiduel	0.0	0.0	0.0	1.7	0.0	1.0	1.5	1.3	1.7	1.3
PIB (en milliards de FCFA)	2,319.7	2,485.3	2,481.0	2,680.0	2,664.0	2,898.7	2,885.6	3,142.3	3,135.6	3,409.4

Sources : autorités béninoises; estimations et projections des services du FMI.

^{1/} Inclut les ressources de l'IADM liées aux opérations de réduction de la dette conduites par le FMI, l'IDA et le FAD.^{2/} Exclut les réexportations et les importations destinées à la réexportation, dont le solde net est réparti entre les services et les transferts publics.^{3/} Dons officiels en capital provenant des États-Unis (MCA), se montant à environ 307 millions de dollars, qui seront décaissés sur la période 2006-2011.^{4/} Le chiffre de 2003 a trait à l'opération de réduction de la dette au point d'achèvement au titre de l'initiative PPTE.

Tableau 6. Bénin — Situation monétaire, 2005–08

	2005	2006		2007		2008	
	Act.	Rapport FMI 07/213	Est.	Rapport FMI 07/213	Proj.	Rapport FMI 07/213	Proj.
	(en milliards de FCFA)						
Avoirs extérieurs nets	386.7	529.0	529.0	559.0	559.0	579.0	579.0
Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO)	328.0	443.8	443.8	473.8	473.8	493.8	493.8
Banques	58.7	85.2	85.2	85.2	85.2	85.2	85.2
Avoirs intérieurs nets	304.1	274.8	276.1	286.5	307.4	337.6	358.1
Crédit intérieur	356.0	336.6	337.8	343.3	359.1	374.5	409.9
Créances nettes sur l'Etat	-20.8	-72.1	-70.9	-110.7	-137.3	-116.4	-153.2
Crédit à l'économie, hors secteur public	375.1	408.7	408.7	454.0	496.4	490.9	563.1
Autres postes (net)	-51.9	-61.9	-61.8	-56.9	-51.8	-36.9	-51.8
Masse monétaire au sens large (M2)	690.8	803.8	805.1	845.5	866.4	916.6	937.1
Création fiduciaire	195.2	253.0	254.2	272.8	273.0	295.1	295.7
Dépôts bancaires	487.0	541.6	541.7	563.5	584.2	612.4	632.3
Dépôts aux CCP	8.6	9.2	9.2	9.2	9.2		9.2
	(variation en pourcentage de M2 en début de période, sauf indication contraire)						
Avoirs extérieurs nets	8.8	20.6	20.6	3.7	3.7	2.4	2.3
Avoirs intérieurs nets	13.0	-4.3	-4.1	1.5	3.9	6.1	5.9
Crédit intérieur	13.4	-2.8	-2.6	0.8	2.6	3.7	5.9
Créances nettes sur l'Etat	3.2	-7.4	-7.3	-4.8	-8.2	-0.7	-1.8
Crédit à l'économie, hors secteur public	11.1	6.1	6.1	4.6	9.8	4.4	7.7
Masse monétaire au sens large	21.8	16.3	16.5	5.2	7.6	8.4	8.2
Crédit à l'économie, hors secteur public (variation annuelle en pourcentage)	20.2	9.0	9.0	11.1	21.5	8.1	13.4
Pour mémoire							
Vitesse de circulation de M2	3.7	3.3	3.3	3.3	3.2	3.3	3.2
M2 en pourcentage du PIB	29.8	32.3	32.4	31.5	32.5	31.6	32.5
PIB nominal (en milliards de FCFA)	2,319.7	2,485.3	2,481.0	2,680.0	2,664.0	2,898.7	2,885.6
Croissance du PIB nominal (variation annuelle en p)	8.5	7.1	6.9	7.8	7.4	8.2	8.3

Sources : BCEAO; estimations et projections des services du FMI.

Tableau 7. Bénin — Calendrier des décaissements dans le cadre de l'accord FRPC, 2005–09 1/

Montant	Date du décaissement	Conditions du décaissement 2/
0,88 million de DTS	12 août 2005	Approbation de l'accord triennal par le Conseil d'administration.
0,88 million de DTS	12 décembre 2006	Observation des critères de réalisation au 30 septembre 2005, achèvement de la première revue dans le cadre de l'accord
0,88 million de DTS	15 juin 2007	Observation des critères de réalisation au 31 décembre 2006, achèvement de la deuxième revue dans le cadre de l'accord.
0,88 million de DTS	15 décembre 2007	Observation des critères de réalisation au 30 juin 2007, achèvement de la troisième revue dans le cadre de l'accord.
0,88 million de DTS	15 juin 2008	Observation des critères de réalisation au 31 décembre 2007, achèvement de la quatrième revue dans le cadre de l'accord.
0,88 million de DTS	15 décembre 2008	Observation des critères de réalisation au 30 juin 2008, achèvement de la cinquième revue dans le cadre de l'accord
0,91 million de DTS	15 juin 2009	Observation des critères de réalisation au 31 décembre 2009, achèvement de la sixième revue dans le cadre de l'accord.

Source : Fonds monétaire international.

1/ Dans l'hypothèse d'un accès équivalent à 10 % de la quote-part, soit 6,19 millions de DTS.

2/ Autres que celles généralement applicables dans le cadre des accords au titre de la FRPC, y compris la clause de réalisation concernant le système de commerce et le régime de change.

Tableau 8. Bénin — Objectifs du Millénaire pour le développement, 1990–2015

	1990	1995	2001	2002	2003	Objectif		Probabilité de réalisation de l'objectif
						2004 à l'horizon 2015	2015	
Objectif n° 1. Réduire l'extrême pauvreté et la faim								
Cible n° 1 : Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour	57,0	29,0	23,0	43,0	28,0	Probable
- Population dont le revenu est inférieur à 1 dollar par jour (pourcentage)								
- Population ne disposant pas de l'apport calorique journalier (pourcentage)		10,0	
Objectif n° 2. Assurer l'éducation primaire pour tous								
Cible n° 3 : Donner, d'ici 2015, à tous les enfants, garçons et filles, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires	41,0	52,0	83,0	100,0	Probable pour les garçons
- Taux de scolarisation primaire net (pourcentage d'enfants de la tranche d'âge concernée)	55,0	72,0	69,0	...	
- Pourcentage d'enfant atteignant le CM2	40,4	45,0	...	
- Taux d'alphabétisation des jeunes (pourcentage de la tranche des 15-24 ans)								
Objectif n° 3. Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes								
Cible n° 4 : Éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005, si possible, et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015, au plus tard	49,5	...	65,4	67,0	68,1	71,4	100,0	Peu probable
- Ratio filles/garçons dans le primaire et le secondaire (pourcentage)	43,6	47,3	52,0	52,9	...	56,1	...	
- Ratio d'alphabétisation femmes/hommes jeunes (pourcentage des 15-24 ans)	3,0	6,0	6,0	6,0	6,0	7,0	...	
- Proportion de femmes parlementaires (pourcentage)								
Objectif n° 4. Réduire la mortalité infantile								
Cible n° 5 : Réduire de deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans.	185,0	170,0	160,0	...	154,0	152,0	61,7	Peu probable
- Mortalité chez les enfants de moins de 5 ans (pour mille)	111,0	104,0	94,0	92,0	91,0	90,0	...	
- Mortalité infantile (pour mille naissances vivantes)	79,0	65,0	65,0	78,0	83,0	85,0	...	
- Vaccination contre la rougeole (pourcentage des nourrissons de moins de 12 mois)								
Objectif n° 5. Améliorer la santé maternelle								
Cible n° 6 : Réduire de trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle.	547,0	474,0	137,0	Peu probable
- Mortalité maternelle (estimation modélisée, pour cent mille naissances vivantes)								
Objectif n° 6. Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies								
Cible n° 7 : Stopper, d'ici à 2015, la propagation du VIH/sida et commencer à inverser la tendance actuelle	0,3	3,2	4,1	1,9	...	2,1	<6,0	Probable
- Taux de prévalence du VIH/sida								
Cible n° 8 : Maîtriser le paludisme et d'autres grandes maladies, d'ici à 2015 et commencer à inverser la tendance actuelle	21,0	11,0	...	6,8	12,0	Probable
- Prévalence des décès liés au paludisme (pour dix mille)								
Objectif n° 7. Assurer un environnement durable								
Cible n° 9 : Réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable	63,0	67,0	80,0	Probable
- Population n'ayant pas accès à des sources d'approvisionnement en eau améliorées (en pourcentage)								

Sources : autorités béninoises; estimations et projections des services de la Banque mondiale.

République du Bénin
Ministère de l'économie et des finances

Cotonou, le 19 décembre 2007

Le Ministre

à

M. Dominique Strauss-Kahn
Directeur général
Fonds monétaire international
Washington, DC 20431

Monsieur le Directeur général,

1. En 2007, la mise en œuvre du programme de réformes du Bénin appuyé par la Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance (FRPC) a été mitigée. Au terme des discussions tenues en septembre 2007 avec les services du Fonds dans le cadre de la troisième revue du programme, il a été constaté que tous les critères de réalisation et repères quantitatifs relatifs à la période concernée ont été respectés. Par contre, la mise en œuvre du programme de réformes structurelles a été plus inégale. En particulier, le critère de réalisation à fin juin concernant la création de la nouvelle société d'égrenage de coton à majorité privée, pour la reprise de l'outil industriel de la SONAPRA, société d'État, n'a pu être respecté en raison d'irrégularités dans la conduite de l'appel d'offres et du peu d'intérêt des investisseurs privés. De même, l'étude portant sur l'efficacité du système douanier (un repère structurel) n'a pas été finalisée comme prévue au programme à la fin septembre 2007.

2. Le gouvernement reste attaché à son programme de mise en œuvre des réformes structurelles, notamment la redynamisation hautement nécessaire de la filière coton. Nous nous proposons, en consultation avec tous les intervenants de la filière et avec l'assistance technique de la Banque mondiale, de formuler, en 2008, une stratégie globale de réformes du secteur et d'en assurer la mise en œuvre rapide. Au-delà du désengagement des activités d'égrenage de coton, notre intention est d'engager une action globale qui lève les contraintes économiques et institutionnelles pesant sur la filière afin de renforcer significativement la performance des activités de production et de commercialisation du coton de notre pays. D'autre part, avec l'appui technique et financier du Millennium Challenge Corporation (MCC), les mesures ont été prises pour la finalisation, avant la fin décembre 2007 de l'étude sur l'efficacité du système douanier. Au regard des mesures correctives énoncées ci-dessus, le Gouvernement demande une dérogation pour le non respect du critère de réalisation relatif à la création d'une nouvelle société d'égrenage de coton à majorité privée et la conclusion de la troisième revue et le décaissement des ressources de la FRPC y afférentes.

3. La reprise économique amorcée l'an dernier devrait se poursuivre en 2007, avec une croissance réelle du PIB de 4,2 %, tirée par le secteur agricole, en particulier la production cotonnière, ainsi que du fait d'une activité soutenue dans les secteurs du commerce et des transports. Ceux-ci bénéficient d'une plus grande fluidité des flux commerciaux avec le Nigeria et des efforts en cours visant à renforcer la compétitivité du port de Cotonou. Pour accélérer la croissance et réduire plus efficacement la pauvreté, le gouvernement entend maintenir une politique macro-économique prudente, et accélérer la mise en œuvre de son programme de réformes structurelles. Dans cette perspective, le Gouvernement souhaite continuer de bénéficier de l'assistance technique et financière du Fonds monétaire sur la base du programme appuyé par l'accord FRPC qui a été approuvé le 5 août 2005 et demander la prorogation de l'accord jusqu'au 4 août 2009, pour permettre le décaissement de la totalité des ressources y afférentes.

4. Le Gouvernement entrera en consultation avec le Fonds monétaire sur l'adoption de ces mesures et avant toute révision des politiques contenues dans le Mémoire de Politiques Économiques et Financières conformément aux politiques du Fonds monétaire en matière de consultation.

5. Le Gouvernement autorise le FMI à publier le rapport de ses services et le mémorandum de politiques économiques et financières relatifs aux discussions sur la troisième revue du programme.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur général, à l'assurance de ma considération distinguée.

Soulé Mana LAWANI

BENIN

Mémoire de Politiques Économiques et Financières pour 2007/08

I. Introduction

1. **Le gouvernement est déterminé à donner une nouvelle impulsion à la croissance économique.** Au cours des dernières années, la performance économique du Bénin est restée en deçà des attentes, en raison de faibles niveaux de production de coton et d'une récente crise énergétique aigüe. Les effets défavorables de ces chocs exogènes ont été exacerbés par des retards dans la mise en œuvre des réformes structurelles. Toutefois, s'appuyant sur la nouvelle majorité présidentielle à l'Assemblée nationale, le gouvernement compte désormais assurer une exécution plus soutenue des réformes économiques, gage de la relance et de l'accélération de la croissance. Les efforts du gouvernement bénéficient de l'appui du Fonds monétaire international dans le cadre d'un programme financier appuyé par la Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance (FRPC), approuvé en août 2005.
2. **Le présent mémoire évalue le niveau d'exécution du programme en 2007 et décrit les actions à mettre en œuvre en vue de la réalisation des objectifs du programme en 2008.**

II. Évolution Économique Récente et Performance du Programme

Évolution économique récente et perspectives à court terme

3. **La tendance à la baisse de la croissance économique a été inversée en 2006.** L'économie a enregistré un taux de croissance de 3,8 pour cent en 2006, comparé à 2,9 pour cent en 2005. Toutefois, la reprise a été moins vigoureuse que prévu, la production du coton n'ayant pas atteint le niveau initialement projeté du fait de retards dans la distribution des intrants et de faiblesses institutionnelles persistantes dans le secteur. La hausse de la production des produits vivriers dans la sous-région, après la crise alimentaire de 2005, a permis un ralentissement de l'inflation. Celle-ci s'est établie à 3,8 pour cent, contribuant à la stabilisation du taux de change effectif réel malgré l'appréciation nominale du franc CFA par rapport au dollar. Le déficit du compte courant extérieur s'est maintenu à environ 7,1 pour cent du PIB ; le niveau élevé du déficit de la balance commerciale ayant été compensé par une amélioration de la balance des transferts sans contrepartie.
4. **La relance économique devrait se poursuivre en 2007 avec un taux de croissance réel du PIB de 4,2 pour cent,** contre une prévision initiale de 4,5 pour cent. La révision à la baisse des prévisions de croissance prend en compte les effets conjugués de la crise énergétique, en particulier en début d'année, et d'une production de coton en 2006 en augmentation, mais inférieure aux prévisions initiales. Ces développements ont ralenti le rythme d'activité dans l'égrenage du coton et l'huilerie. La croissance bénéficie toutefois d'une modeste augmentation de la production vivrière, et d'une certaine reprise dans d'autres

branches des services, en particulier dans les secteurs portuaire, des transports et des télécommunications, ces dernières bénéficiant de crédits bancaires en nette augmentation. L'atténuation de la crise énergétique au dernier trimestre de l'année, suite à l'amélioration de la pluviométrie et de la production de l'énergie hydroélectrique dans la sous-région, a aussi permis une légère accélération de la reprise de l'activité économique. L'inflation se situant à 1,8 pour cent (en glissement annuel) à fin juillet, reste largement maîtrisée et devrait être contenue dans les limites du critère de convergence de l'UEMOA de 3 pour cent, grâce à une politique monétaire prudente et une bonne récolte de produits vivriers. La position extérieure devrait globalement se stabiliser, avec une modeste reprise des exportations du coton, et le déficit de la balance courante s'établirait à 6,7 pour cent du PIB.

5. Pour répondre à la demande sociale et accélérer l'exécution des travaux d'infrastructure dans certains domaines prioritaires, le gouvernement a adopté une loi de finances rectificative pour l'exercice 2007. Le collectif budgétaire s'est traduit par une augmentation des dépenses de réduction de la pauvreté, couverte par une forte plus value des recettes permettant de dégager un excédent du solde primaire du budget équivalent à 1 pour cent du PIB.

6. En 2007, les recettes publiques devraient atteindre l'équivalent de 19 pour cent du PIB, comparé à 17,2 pour cent du PIB retenu au programme initial. Les recettes publiques se sont établies à 235,5 milliards de francs (8,8 pour cent du PIB) à fin juin, soit une plus value de 31,3 milliards de francs (1,2 pour cent du PIB), et devraient atteindre 347,7 milliards de francs (13,1 pour cent du PIB) à fin septembre, soit 7,3 pour cent au dessus des objectifs initiaux du programme. La bonne performance des recettes douanières résulte d'un regain d'activité dans le commerce des produits alimentaires et des véhicules, de l'amélioration de la gouvernance interne suite à d'importants mouvements de personnel, et d'une utilisation plus efficiente de l'outil informatique. La mobilisation des recettes douanières bénéficie aussi d'une mise en œuvre plus rigoureuse des mesures de lutte contre la fraude aux frontières terrestres, d'efforts accrus d'amélioration du suivi de la valeur des importations, de la simplification des procédures et formalités de dédouanement des marchandises, et d'un suivi renforcé des exonérations.

7. La progression des impôts intérieurs est attribuable à la poursuite des efforts d'amélioration de l'administration fiscale. La bonne tenue de la TVA résulte d'un renforcement des mesures de contrôle et de la mise en place d'un système de remboursement aux exportateurs. L'élimination de l'acompte d'impôts sur les bénéfices (AIB) au cordon douanier au profit des 100 plus grosses entreprises a contribué à réduire les abus dans la gestion des crédits d'impôts et à améliorer le rendement de l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux (BIC). En même temps, l'assainissement du portefeuille de la DGE et des CIMEs s'est poursuivi avec notamment le relèvement des seuils de compétence de ces unités, renforçant leur capacité de mobilisation des recettes. Au delà des retombées positives des mesures de rationalisation du fonctionnement des régies financières, la plus value des ressources intérieures traduit la collecte de recettes non fiscales additionnelles de

30 milliards de FCAF suite au relèvement du cout de la licence d'exploitation des sociétés de téléphonie mobile de 5 à 30 milliards de francs CFA.

8. **Le collectif budgétaire comporte une importante augmentation des dépenses par rapport aux objectifs initiaux du programme, en faveur des secteurs de la santé et l'éducation, de l'agriculture et des infrastructures.** Les dépenses totales devraient atteindre 22,5 pour cent du PIB (21,7 pour cent au programme initial) en 2007, dont 14,1 pour cent du PIB au titre de dépenses courantes, comparé à 13,5 pour cent du PIB au programme initial. La masse salariale est projetée à 148,3 milliards de francs CFA (5,6 pour cent du PIB), traduisant la prudence du gouvernement dans ce domaine sensible. Le budget d'investissement financé sur ressources intérieures est attendu en forte augmentation, atteignant 110,2 milliards de francs CFA (4,1 pour cent du PIB), en dépit d'un niveau d'exécution (0.6 pour cent du PIB) très faible au cours du premier semestre. Il comporte notamment des crédits alloués à certains projets d'investissement antérieurement en suspens faute de moyens, y compris la construction de plusieurs centaines de salles de classe. Ce budget permet également le démarrage de quelques grands chantiers dont la construction de logements et de routes. Au terme d'un audit, des arriérés de paiements intérieurs identifiés s'élevant à 33 milliards de FCFA ont été apurés; et le gouvernement effectue des paiements d'un montant de 15 milliards au titre d'arriérés de dette salariale vis-à-vis des agents de l'État.

9. **Le gouvernement poursuit ses efforts de renforcement de l'épargne publique en 2007.** En plus des plus-values des recettes réalisées, le gouvernement a levé d'importantes ressources sur le marché financier de l'UEMOA pour financer des infrastructures productives. Cependant, le faible taux d'exécution des dépenses en capital au premier semestre témoigne de sévères limitations de capacité d'absorption. En attendant la levée progressive de ces contraintes, le gouvernement entend placer les ressources non utilisées en dépôts auprès du système bancaire pour en assurer une meilleure utilisation dans le cadre des budgets 2008 et postérieurs. Ainsi, le solde primaire du budget (base engagement hors dons) qui devait être en équilibre dans le cadre du programme initial, enregistrerait un excédent équivalent à 1 pour cent du PIB; le déficit budgétaire global (base engagement hors dons) devrait être ramené à 3,6 pour cent du PIB (comparé à 4,5 pour cent du PIB au programme initial). Le budget 2007 est entièrement financé.

10. **L'évolution des agrégats monétaires au 30 juin 2007 a été marquée par une augmentation de la masse monétaire et un renforcement du crédit à l'économie et des avoirs extérieurs nets du système bancaire.** La position nette du gouvernement dans le système bancaire s'est raffermie suite à la bonne tenue des recettes et à la faible exécution des dépenses, entraînant une importante augmentation des dépôts bancaires du Trésor. Ces développements devraient se poursuivre au second semestre. Ainsi, la masse monétaire et le crédit à l'économie devraient augmenter d'environ 8 pour cent et 22 pour cent en 2007, respectivement, des rythmes d'accroissement supérieurs à celui du PIB nominal.

Mise en œuvre du programme

11. **Tous les critères de réalisation et repères quantitatifs pour la fin juin 2007 ont été tenus.** Toutefois, la reprise fixée pour fin novembre 2007 des usines de la SONAPRA par une nouvelle société d'égrenage à majorité privée, n'a pu se réaliser, et l'étude en cours portant évaluation du système douanier qui était initialement prévue pour la fin septembre 2007 n'a pas été finalisée, le consultant ayant été recruté avec retard. La finalisation de l'étude est désormais prévue pour la fin décembre 2007.

III. Politiques Économiques et Financières en 2008

A. Cadre macroéconomique

12. **En dépit d'une situation énergétique difficile et de contraintes liées aux aléas climatiques, le gouvernement est déterminé à poursuivre les efforts d'accélération de la croissance.** A cet égard, les autorités placent la stabilité macroéconomique et le renforcement des infrastructures économiques et sociales au cœur de la politique économique, et le gouvernement a pris l'option d'accélérer la mise en œuvre des réformes structurelles. Le programme économique vise une croissance du PIB réel de 5,4 pour cent en 2008, avec une inflation maîtrisée dans les limites des critères de convergence de l'UEMOA grâce notamment à une politique monétaire prudente au niveau sous-régional, et à la poursuite des efforts de consolidation budgétaire en cours.

13. **Des risques pèsent sur les perspectives à moyen terme de l'économie.** Le gouvernement est conscient des défis majeurs à relever, notamment des délestages intermittents qui pourraient accentuer la baisse de l'activité dans le secteur secondaire voire tertiaire. La persistance des distorsions institutionnelles qui entravent le bon fonctionnement du secteur coton, la hausse des cours mondiaux du pétrole et la faible capacité d'absorption constituent aussi des contraintes à la relance de l'économie. En vue d'atténuer leurs effets adverses sur l'économie, nous avons pris des dispositions dans les secteurs concernés. Ainsi, dans le secteur de l'énergie, des avantages fiscaux ont été accordés aux opérateurs économiques, pour inciter les entreprises à se doter d'unités de production d'électricité indépendantes. De son côté, le gouvernement compte acquérir dans les mois à venir des capacités additionnelles de production de l'énergie électrique 80 MGW en faveur de la SBEE. Dans le secteur coton, le gouvernement a annulé les résultats de l'appel lancé au mois d'août pour le désengagement de l'Etat des activités d'égrenage de coton en raison d'irrégularités dans la conduite de l'appel d'offres, et au vu du peu d'intérêt rencontré auprès des investisseurs privés. Le gouvernement reste cependant déterminé à conduire cette importante réforme à son terme, dans le cadre d'une stratégie globale pour la filière coton, qui sera élaborée en 2008.

B. Politique budgétaire

14. **En 2008, la politique budgétaire vise à protéger davantage les dépenses de lutte contre la pauvreté et d'appui à la croissance, tout en renforçant la viabilité à moyen terme des finances publiques.** A cette fin, le gouvernement entend maintenir l'excédent du solde primaire du budget au niveau atteint en 2007 (1 pour cent du PIB), et de contenir le déficit du solde budgétaire global (base engagement et dons exclus) à l'équivalent de 4 pour cent du PIB. Les recettes totales devraient atteindre 18,5 pour cent du PIB, et les dépenses totales se monter, en conséquence, à l'équivalent de 22,6 pour cent du PIB.

15. **A 532,7 milliards de FCAF (18,5 pour cent du PIB), l'augmentation des recettes publiques serait de 5,5 pour cent.** Après correction de l'effet sur les recettes de 2007 de l'acompte initial des frais de licence versés par les sociétés de téléphonie mobile, l'amélioration des recettes est attendue de la poursuite des mesures de mobilisation de ressources en cours de la Direction Générale des Impôts et du Domaine (DGID) et des Douanes (DGD); celles-ci comprennent: (i) l'élargissement de l'assiette fiscale en intensifiant l'immatriculation de moyennes entreprises, (ii) le renforcement du recouvrement, (iii) la mise en œuvre effective de l'identifiant fiscal unique et l'informatisation des centres des Impôts des moyennes entreprises; (iv) le renforcement de la lutte contre la fraude par un suivi post-dédouanement plus rigoureux des marchandises ayant fait l'objet d'exonération; (v) la modernisation de l'efficacité de l'outil informatique par l'extension de SYDONIA++; et (vi) la création de nouveaux postes de douanes et la délocalisation de certains postes pour plus d'efficacité.

16. **Les dépenses s'établiraient à 647,4 milliards de CFAF en 2008, en hausse de 8 pour cent.** Cette augmentation est compatible avec les objectifs de lutte contre la pauvreté et la croissance; elle vise à poursuivre les efforts de renforcement des infrastructures économiques et sociales entamés en 2007. Dans ce cadre général, la masse salariale devrait augmenter de 7,5 pour cent, pour atteindre 159,4 milliards de CFAF (5,5 pour cent du PIB), reflétant des recrutements nécessaires à l'accroissement des capacités humaines dans les secteurs-clé de l'éducation et de la santé, de l'agriculture et des régies financières.

17. **Les efforts visant à améliorer la gestion des dépenses seront poursuivis.** En particulier, le gouvernement prend des dispositions pour lever progressivement les goulots d'étranglement au niveau de la gestion des dépenses d'investissement en renforçant la capacité de gestion et moyens d'action de la Commission Nationale de Régulation des Marchés Publics (CNRMP), de la Direction Nationale des Marchés Publics (DNMP), et des cellules de passation des marchés publics (CPMP). Le gouvernement a aussi mis en place un Comité de Préparation et de Suivi des Grands Projets qui assurera notamment la sélection et le suivi de la mise en œuvre de ces projets, y compris la préparation des études de faisabilité nécessaires et l'identification des sources de financement propres à assurer la préservation de la soutenabilité de la dette publique. Bénéficiant de toutes ces améliorations, les dépenses d'investissement sur ressources intérieures s'établiront à 114,1 milliards de francs CFA, soit

environ 4 pour cent du PIB. Néanmoins, en cas d'une mobilisation de recettes plus faible que prévu, le gouvernement entend ajuster le montant des dépenses afin d'observer l'objectif du solde primaire du budget qui a été retenu, tout en préservant les dotations budgétaires pour les dépenses de réduction de la pauvreté. Le gouvernement poursuivra l'apurement des arriérés salariaux à hauteur de 15 milliards de FCFA (0,5 pour cent du PIB).

18. **Pour financer le déficit budgétaire global (hors dons, base caisse) estimé à 4,6 pour cent du PIB**, le gouvernement aura essentiellement recours aux ressources extérieures d'appui au programme. Ainsi, un montant de 130,1 milliards (4,5 pour cent du PIB) devrait être mobilisé sous forme de prêts et dons projets. Les appuis budgétaires attendus de l'Union Européenne, de la Banque mondiale, et d'autres partenaires bilatéraux et multilatéraux, y compris la Banque africaine de développement s'élevant à l'équivalent de 42,6 milliards de francs CFA (1,5 pour cent du PIB) assurent la couverture du budget 2008¹.

C. Politique monétaire

19. **La politique monétaire continuera d'être conduite au niveau régional par la BCEAO.** Elle visera à soutenir la position extérieure de la zone en maintenant les réserves internationales à un niveau suffisant et l'inflation à un taux compatible avec l'arrimage du franc CFA à l'Euro. La masse monétaire au sens large devrait augmenter de 8,2 pour cent en 2008, soit un taux de croissance égal à celui du PIB nominal. Tandis que le crédit bancaire net à l'État continuerait de baisser, le crédit à l'économie devrait croître de 13,4 pour cent environ.

D. Balance des paiements et dette extérieure

20. **Le solde global de la balance des paiements devrait légèrement se détériorer pour se situer à 0,6 pour cent du PIB en 2008.** Cette évolution traduit notamment une poussée des importations, y compris celles des produits pétroliers dans un contexte d'accélération de la croissance économique et de prix élevés des produits pétroliers, et un redressement plus modéré des exportations. Le déficit du solde extérieur courant, hors dons, devrait néanmoins légèrement se rétrécir passant à 6,2 pour cent en 2008 contre 6,9 pour cent du PIB en 2007, soutenu par l'excédent plus élevé des transferts courants.

21. **La position extérieure resterait viable à moyen terme, à la suite de la hausse des exportations de coton, de divers produits alimentaires agricoles et halieutiques, et d'un développement accéléré des services notamment le tourisme.** Les réserves internationales

¹ The gouvernement veillera à l'utilisation des ressources levées avec les émissions d'effets publics sur le marché financier de l'UEMOA pour la couverture du financement de projets ayant préalablement d'étude de faisabilité, pour garantir une contribution optimale de ces projets au potentiel de croissance de l'économie.

représenteraient environ 12 mois d'importations à l'horizon 2010. Prenant en compte les allègements de la dette aux titres de l'IPPTE et de l'IADM et la récente annulation des dettes chinoise et russe, ainsi que des engagements extérieurs nouveaux de 2 pour cent du PIB en moyenne au cours des prochaines années, l'encours de la dette extérieure, estimée à 12 pour cent du PIB à fin 2007, devrait rester en dessous de 15 pour cent du PIB à moyen terme. Le gouvernement continuera de poursuivre une politique d'endettement prudente, et s'abstiendra de contracter directement ou d'avaliser des emprunts à des conditions non concessionnelles.

IV. Politiques structurelles

22. **Conscient du risque que fait peser le rythme d'exécution relativement faible du budget d'investissement sur les perspectives économiques devant faire du Benin une économie émergente, le gouvernement est déterminé à renforcer la gestion des dépenses publiques.** Dans cette perspective, au terme de l'audit des systèmes informatiques SIGFIP, ASTER, et WMONEY, des mesures seront mises en œuvre afin d'assurer un suivi plus fiable de la chaîne des dépenses et des procédures de paiement. Le gouvernement entend également compléter la préparation de stratégies pour la réforme du Fonds National de Retraite du Benin (FNRB) et d'amélioration de la gestion budgétaire avant la fin décembre 2007 et fin mars 2008, respectivement, et en appliquer les recommandations au plus tôt.

23. **Après la tentative avortée de désengagement des activités d'égrenage de coton, le gouvernement se propose d'élargir sa stratégie de réforme de la filière coton.** Il s'agira de conduire un examen approfondi du secteur comprenant la réévaluation des conditions économiques courantes et des dysfonctionnements institutionnels et d'élaborer une stratégie globale de réforme en 2008. Au-delà du désengagement de l'Etat des activités d'égrenage de coton, la nouvelle stratégie visera entre autres le renouvellement et le renforcement du cadre institutionnel du secteur devenu caduc en fin 2006. Des éléments essentiels de ce cadre incluent les mécanismes de fixation des prix aux producteurs et la passation des contrats d'importation et de distribution des engrais et autres intrants. Le gouvernement, avec l'assistance technique des services de la Banque mondiale et les représentants d'autres partenaires au développement, entend faire participer à la formulation de la stratégie tous les intervenants du secteur coton.

24. **Les dates du désengagement de l'état de la SBEE et de Benin Télécoms SA restent fixées aux échéances convenues lors de la deuxième revue du programme FRPC.** En conséquence, le lancement des appels à manifestation d'intérêt pour la privatisation des deux sociétés interviendra avant la fin janvier 2009.

25. **Les réformes du secteur portuaire.** Avec l'appui de MCA-Benin, le gouvernement continuera d'œuvrer au renforcement de la compétitivité du port de Cotonou. Il vise notamment l'implication du secteur privé à la gestion des installations portuaires et l'amélioration du rôle économique et budgétaire de la DGDDI. Dans ce cadre, le

gouvernement a lancé des appels à manifestation d'intérêt en vue du recrutement, avant la fin juin 2008, d'un expert portuaire devant être associé à la gestion courante du port, en vue d'en moderniser les méthodes de travail. D'autre part, le gouvernement suit attentivement la préparation de l'étude en cours portant sur l'efficacité du système douanier du pays. La finalisation de cette étude, initialement prévue pour la fin septembre, est attendue pour la fin décembre 2007. La mise en œuvre de ses recommandations à compter de 2008, en particulier le démarrage effectif du Guichet Unique virtuel et du Bordereau de Facturation Unique (BFU), permettra d'améliorer la compétitivité du port, et ainsi renforcer la fluidité du commerce extérieur et la collecte des taxes et autres droits de porte.

V. MESURES PRÉALABLES ET SUIVI DE L'EXÉCUTION DU PROGRAMME

26. **Pour suivre les progrès dans la mise en œuvre du programme, (i) des critères de réalisation et des repères quantitatifs sont proposés pour fin décembre 2007, la fin mars 2008, respectivement et (ii) des critères de réalisation et des repères structurels pour la fin décembre 2007, la fin mars, fin juin et fin décembre 2008 (Tableaux 1 et 2). Les critères de réalisation quantitatifs pour la fin juin 2008 seront fixés lors de la 4^{ème} revue (Tableau 1, renvoi 5). Le gouvernement fournira également au FMI les données statistiques et les renseignements indiqués dans le protocole d'accord technique ci-joint, sur une base mensuelle, ainsi que toute information qu'il juge nécessaire ou que les services du FMI demanderont pour des fins de suivi de l'exécution du programme. Durant la période du programme, le gouvernement n'introduira pas et n'intensifiera pas les restrictions sur les paiements et transferts sur les transactions internationales courantes, sans l'accord du Fonds, n'introduira pas ou ne modifiera pas des pratiques de change multiple, ne conclura pas d'accord bilatéral de paiements incompatible avec l'Article VIII des statuts du Fonds, ni n'introduira ou n'intensifiera les restrictions sur les importations pour des raisons de balance des paiements.**

27. **La prochaine revue du programme sera conduite avant la fin juin 2008.**

Tableau 1. Bénin — Critères Quantitatifs de Réalisation et Objectifs Indicatifs pour la période mars 2007– juin 2008
(En milliards de francs CFA)

	Fin mars 2007		Fin juin 2007		Fin septembre 2007		Fin décembre 2007		Fin mars 2008		Fin juin 2008	
	Objectifs indicatifs Programme	Est.	Observation	Critère de performance Programme	Est.	Observation	Objectifs indicatifs Rapport FMI 07/219	Revue Proj.	Objectifs indicatifs Rapport FMI 07/219	Revue Proj.	Objectifs indicatifs Projection	Critère de performance 5/ Projection
A. Critères Quantitatifs de Réalisation et Objectifs Indicatifs (Cumulé à partir de fin décembre 2005) ^{1/}												
Financement intérieur net de l'Etat 2/ 3/	-8.4	-50.3	respecté	-1.6	-34.2	respecté	5.0	-41.4	-4.1	-38.8	-32.1	-35.4
Solde budgétaire de base (hors dons)	-7.8	60.9	respecté	12.9	66.7	respecté	10.7	36.6	-0.5	26.0	41.5	49.2
Accumulation d'arriérés intérieurs 4/	0.0	0.0	respecté	0.0	0.0	respecté	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Données pour mémoire: Aide budgétaire	0.0	0.0		4.5	0.0		20.3	34.0	44.8	0.0	1.1	1.6
B. Critères de réalisation continus												
Accumulation d'arriérés extérieurs	0.0	0.0	respecté	0.0	0.0	respecté	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Dettes extérieures contractées ou avalisées par l'Etat à moins d'un an	0.0	0.0	respecté	0.0	0.0	respecté	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Dettes extérieures contractées ou avalisées par l'Etat à un an ou plus	0.0	0.0	respecté	0.0	0.0	respecté	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
C. Objectifs Indicatifs (Cumulé à partir de fin décembre 2005)												
Recettes Totales	97.3	118.9	respecté	204.2	235.5	respecté	323.1	347.7	459.7	504.9	132.1	261.3
Wage bill	36.3	30.6	respecté	66.0	66.0	respecté	110.3	112.7	145.1	148.3	36.0	76.0

1/ Critères quantitatifs de réalisation et objectifs indicatifs sont cumulatifs à partir du 31 décembre 2005.

2/ Le plafond de financement intérieur net de l'Etat sera ajusté à la hausse pro tanto si le montant de l'aide budgétaire décaissé est inférieur au montant projeté. Il sera ajusté du montant de l'emprunt obligatoire utilisé.

3/ Si le tirage sur l'aide budgétaire est supérieur au montant projeté de plus de 3 milliards de francs CFA, le plafond de financement intérieur de l'Etat sera réduit du montant du dépassement au-delà des 4 milliards, sauf s'il est utilisé à la rescription des arriérés intérieurs.

4/ Ce critère est défini (ou suivi) sur une base continue.

5/ A définir à l'occasion de la quatrième revue de la FRPC.

Tableau 2. Bénin — Actions préalable, critères de réalisation et repères structurels pour 2007– 08

Mesures	Date	Mise en oeuvre
Critères de Réalisation Structurels		
Création de la nouvelle société d'égrenage de coton à majorité privée	Fin juin 2007	Appel d'offres non fructueux. Les autorités sont en cour d'élaboration d'une nouvelle stratégie de réforme globale du secteur en 2008
Repères Structurels		
Finalisation d'un rapport d'étude mettant à jour le plan de réforme de la douane (y compris un chronogramme de mise en oeuvre)	Fin septembre 2007	En cour; finalisation fin décembre 2007
Audit des systèmes informatiques SIGFIP, ASTER, et WMONEY	Fin décembre 2007	En cour
Mise en place de l'identifiant fiscal unique	Fin décembre 2007	En cour
Finalisation de la stratégie de réforme du FNRB	Fin décembre 2007	En cour
Extension de ASYCUDA++ à cinq (5) sites informatisés des directions provinciales	Fin mars 2008	En cour
Finalisation de la stratégie d'amélioration de la gestion des dépenses publiques	Fin mars 2008	
Recrutement de l'expert portuaire au Port Autonome de Cotonou	Fin juin 2008	Recrutement en cour
Finalisation de la nouvelle stratégie de réforme (globale) du secteur coton	Fin décembre 2008	

PIÈCE JOINTE II. BÉNIN — PROTOCOLE D'ACCORD TECHNIQUE

Le 19 décembre 2007

1. Le présent protocole d'accord technique définit les repères et les critères de réalisation quantitatifs et structurels du programme soutenu par la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC). Il fixe également la périodicité et les délais maxima de transmission aux services du Fonds monétaire international (FMI) des données permettant le suivi dudit programme.

I. DÉFINITIONS

2. Sauf indication contraire, l'État est défini comme l'administration centrale de la République du Bénin et n'inclut pas les collectivités locales, ni la banque centrale ou toute autre entité publique ayant une personnalité juridique autonome et n'étant pas dans le champ du TOFE.

3. Les définitions de la «dette» et des «emprunts concessionnels» retenues pour les besoins de ce protocole d'accord sont les suivantes :

a) Comme spécifié au point 9 des Directives sur les critères de réalisation concernant la dette extérieure (décision du Conseil d'administration n° 6230-(79/140), amendée par la décision du Conseil d'administration n° 2274-(00/85) (24/08/00), la dette s'entend comme une obligation directe, donc non contingente, résultant d'un accord contractuel prévoyant la mise à disposition de valeurs sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, et par lequel le débiteur s'engage à effectuer un ou plusieurs paiements sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, selon un échéancier déterminé; ces paiements libéreront le débiteur des engagements contractés en termes de principal ou d'intérêts. La dette peut prendre plusieurs formes, dont notamment : i) des prêts, c'est-à-dire des avances d'argent effectuées au profit du débiteur par le créancier sur la base d'un engagement du débiteur de rembourser ces fonds dans le futur (notamment dépôts, bons, titres obligataires, prêts commerciaux, crédit-acheteurs) et d'échanges temporaires d'actifs, équivalant à des prêts totalement sécurisés, au titre desquels le débiteur doit rembourser les fonds prêtés, et généralement payer un intérêt, en rachetant les actifs donnés en garantie au vendeur dans le futur (par exemple, accords de rachats ou accords officiels d'échange); ii) des crédits fournisseurs, c'est-à-dire des contrats par lesquels le fournisseur accorde au client un paiement différé jusqu'à une date postérieure à celle de la livraison des biens ou de la réalisation du service; iii) des accords de crédit-bail, c'est-à-dire des accords donnant au preneur le droit d'utiliser une propriété pour des durées généralement plus courtes que la durée de vie des biens concernés mais sans transfert de propriété, dont le titre est conservé par le bailleur. Pour les besoins de cette directive, la dette est la valeur actualisée (à la création du bail) de tous les

paiements anticipés du bail durant la période de l'accord à l'exception des paiements nécessaires au fonctionnement, aux réparations et à l'entretien des biens concernés. Conformément à la définition de la dette retenue ci-dessus, les arriérés, pénalités et indemnités accordées par voie de justice suite à un défaut de paiement d'une obligation contractuelle ayant le caractère de dette constituent également une dette. Le non-paiement d'une obligation qui n'est pas considérée comme une dette selon cette définition (par exemple paiement à la livraison) ne donnera pas lieu à la création de dette.

- b) **Un prêt est réputé concessionnel** si, à la date initiale de signature de contrat, le ratio entre la valeur actuelle du prêt calculée sur la base des taux d'intérêt de référence, d'une part, et la valeur nominale du prêt, d'autre part, représente moins de 65 % (soit un élément don supérieur à 35 %). Les taux d'intérêt de référence utilisés dans cette évaluation sont les taux d'intérêt commerciaux de référence (TICR) établis par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Pour les dettes de maturité supérieure à 15 ans, le taux d'intérêt de référence à 10 ans publié par l'OCDE sera utilisé pour calculer l'élément de don. Pour les maturités plus courtes, le taux à utiliser sera le taux de marché de référence à six mois.

II. CRITÈRES DE RÉALISATION QUANTITATIFS

A. Plafond afférent au financement intérieur net de l'État

Définition

4. Le financement intérieur net de l'État est défini comme la somme i) du crédit bancaire net à l'État, défini ci-dessous, et ii) du financement non bancaire net de l'État, y compris le produit de la vente des avoirs de l'État, déduction faite du coût des réformes structurelles auxquelles ledit produit est affecté, y compris les bons du Trésor émis en FCFA sur le marché financier régional de l'UEMOA.

5. Le crédit bancaire net à l'État est défini comme le solde entre les dettes et les créances de l'État vis-à-vis de la banque centrale et des banques commerciales. Le champ du crédit net à l'État est celui utilisé par la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) et est conforme à la pratique générale du FMI en la matière. Il implique une définition de l'État plus large que celle qui figure au paragraphe 2. Les créances de l'État incluent l'encaisse en francs CFA, les comptes chèques postaux, les obligations cautionnées ainsi que l'ensemble des dépôts auprès de la BCEAO et des banques commerciales, des organismes publics, à l'exception des établissements publics à caractère industriel ou commercial (EPIC) et des sociétés d'État, qui sont exclues de ce calcul. Les dettes de l'État à l'égard du système bancaire comprennent l'ensemble des dettes vis-à-vis de ces mêmes institutions financières.

6. Le crédit bancaire net à l'État et le montant net des obligations et bons du Trésor émis en FCFA sur le marché financier régional de l'UEMOA sont calculés par la BCEAO, tandis que le financement non bancaire l'est par le Trésor béninois, dont les chiffres sont ceux jugés valides dans le cadre du programme.

7. Le plafond afférent au financement intérieur net de l'État sera ajusté si les décaissements au titre de l'aide budgétaire extérieure (hors financements du FMI et assistance au titre de l'initiative PPTE), nets d'obligations sur le service de la dette (hors obligations de remboursement envers le FMI) et de paiements d'arriérés, sont supérieurs ou inférieurs aux prévisions du programme. Si les décaissements dépassent les montants programmés, ledit plafond sera abaissé à concurrence de l'excédent de décaissement, sauf si celui-ci est affecté au règlement d'arriérés intérieurs. En revanche, si, à la fin de chaque trimestre, les décaissements sont inférieurs aux montants programmés, le plafond sera relevé à hauteur du moins-perçu, jusqu'à un maximum (sur une base non cumulative) de 4,5 milliards de FCFA à la fin juin 2007, 10 milliards de FCFA à la fin septembre 2007 et de 18 milliards de FCFA à la fin décembre 2007. Le montant de l'aide budgétaire extérieure fournie est calculé à compter de la fin mars 2007. L'aide budgétaire est définie comme incluant les dons, les prêts et l'allègement de la dette — hors dons et prêts liés aux projets, ressources du FMI et allègement de la dette au titre de l'initiative renforcée en faveur des PPTE et de l'initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM).

Repères et critères de réalisation

8. Le plafond du financement intérieur net de l'État s'établit comme suit : 5,0 milliards de FCFA à la fin septembre 2007, -38,8 milliards de FCFA à la fin décembre 2007, -32,1 milliards de FCFA à la fin mars 2008 et -35,4 milliards de FCFA à la fin juin 2008. Le plafond est un repère indicatif pour fin septembre 2007 et fin mars 2008, et un critère de réalisation pour la fin décembre 2007 et la fin juin 2008.

Délai de transmission des informations

9. Les données détaillées sur le financement intérieur de l'État, y compris une liste détaillée de la situation des comptes bancaires des autres établissements publics auprès du système bancaire, seront transmises sur une base mensuelle dans les quatre semaines à compter de la fin du mois. Les données définitives seront fournies dans la limite de quatre semaines supplémentaires après la communication des données provisoires.

B. Solde budgétaire primaire au sens étroit

Définition

10. Le solde budgétaire primaire au sens étroit est défini comme étant égal à la différence entre les recettes budgétaires totales (fiscales et non fiscales) et les dépenses budgétaires, moins les paiements d'intérêt sur la dette et les dépenses d'investissement financées par les dons étrangers et les prêts nets.

Critère de réalisation

11. Le plafond du solde budgétaire primaire au sens étroit correspond à un excédent ne pouvant pas être inférieur à 10,7 milliards de FCFA fin septembre, à 26,0 milliards de FCFA fin décembre 2007, à 41,5 milliards de FCFA fin mars 2008 et à 49,2 milliards de FCFA fin juin 2008. Il constitue un repère indicatif pour la fin septembre 2007 et la fin mars 2008, et un critère de réalisation pour la fin décembre 2007 et la fin juin 2008.

Délai de transmission des informations

12. Les données provisoires concernant le solde budgétaire primaire au sens étroit, y compris les données produites par le système informatisé de gestion des finances publiques (SIGFIP), seront transmises sur une base mensuelle dans les quatre semaines à compter de la fin du mois. Les données définitives seront fournies dans la limite de quatre semaines supplémentaires après la communication des données provisoires.

C. Accumulation de nouveaux arriérés de paiements publics intérieurs

Définition

13. Les arriérés de paiements publics intérieurs sont définis comme l'encours de la dette de l'État envers les résidents exigible au terme d'un délai de remboursement de 90 jours, sauf indication contraire, mais non payée, et toute obligation financière de l'État vérifiée comme telle par celui-ci (y compris toute dette de l'État). La Caisse autonome d'amortissement (CAA, organisme public de gestion de la dette) et le Trésor enregistrent et mettent à jour l'accumulation d'arriérés de paiements publics intérieurs, ainsi que leurs paiements.

Critère de réalisation

14. Le gouvernement s'engage à ne pas accumuler de nouveaux arriérés de paiements intérieurs sur la dette publique. S'agissant des obligations autres que la dette publique, le gouvernement s'engage à ne pas accumuler de nouveaux arriérés au-delà de six mois. La non-accumulation d'arriérés de paiements intérieurs fera l'objet d'un suivi permanent pendant toute la durée du programme.

Délai de transmission des informations

15. Les données concernant le solde, l'accumulation et le remboursement des arriérés de paiements publics intérieurs seront transmises sur une base mensuelle dans les huit semaines à compter de la fin du mois.

D. Non-accumulation d'arriérés de paiements publics extérieurs

Définition

16. Les arriérés de paiements publics extérieurs sont définis comme la somme des paiements dus et non payés aux non-résidents sur la dette de l'État et la dette extérieure garantie par celui-ci. La définition de dette figurant au paragraphe 3 s'applique ici.

Critère de réalisation

17. Dans le cadre du programme, le gouvernement s'engage à ne pas accumuler d'arriérés de paiements extérieurs à l'exception d'arriérés provenant de la dette en cours de renégociation ou de rééchelonnement. Le critère de réalisation de non-accumulation des arriérés de paiements extérieurs fera l'objet d'un suivi permanent pendant toute la durée du programme.

E. Plafond sur la dette extérieure non concessionnelle à échéance d'un an ou plus nouvellement contractée ou garantie par l'État

Définition

18. Ce critère de réalisation s'applique non seulement à la dette telle qu'elle est définie au point 9 des Directives sur les critères de réalisation concernant la dette extérieure (décision du Conseil d'administration n° 6230-(79/140), amendée par la décision du Conseil d'administration n° 12274-(00/85) (24/08/2000)) mais aussi aux engagements contractés ou garantis (y compris les contrats de location-achat) pour lesquels aucune somme n'a été perçue. La dette extérieure exclut les obligations et bons du Trésor émis en FCFA sur le marché régional de l'Union économique et monétaire ouest-africaine.

19. Le concept d'État utilisé pour ce critère de réalisation inclut l'État tel qu'il est défini au paragraphe 2, les établissements publics à caractère administratif (EPA), les établissements publics à caractère scientifique et technique, les établissements publics à caractère professionnel et les collectivités locales.

Critère de réalisation

20. Aucun emprunt extérieur non concessionnel ne sera contracté ou garanti au cours du programme 2007.

Délai de transmission des informations

21. Les renseignements concernant tout emprunt (termes de l'emprunt et créanciers) contracté ou garanti par l'État seront communiqués chaque mois dans les quatre semaines à compter dès la fin du mois.

F. Plafond sur la dette extérieure à court terme nouvellement contractée ou garantie par l'État

Définition

22. Les définitions figurant aux paragraphes 18 et 19 s'appliquent également à ce critère de réalisation.

23. La dette extérieure à court terme est la dette d'une durée contractuelle inférieure à un an. Les prêts liés aux importations et les opérations d'allègement de la dette sont exclus de ce critère de réalisation.

Critère de réalisation

24. Dans le cadre du programme, l'État s'engage à ne pas contracter ou garantir la dette extérieure non concessionnelle à court terme.

25. Au 31 décembre 2006, le Bénin n'avait pas de dette extérieure à court terme.

III. REPÈRES QUANTITATIFS

A. Niveau plancher des recettes de l'État

Définition

26. Les recettes totales de l'État sont définies comme celles apparaissant dans le tableau des opérations financières de l'État (TOFE).

Repères indicatifs

27. Les repères indicatifs relatifs aux recettes totales de l'État sont fixés à 323,1 milliards de FCFA pour la fin septembre, 504,9 milliards de FCFA pour la fin décembre 2007, 132,1 milliards de FCFA pour la fin mars 2008 et 261,3 milliards de FCFA pour la fin juin 2008. Cette cible est un critère indicatif à la fin septembre 2007 et à la fin mars 2008, et un critère de réalisation à la fin décembre 2007 et à la fin juin 2008 (sur base cumulée à partir de la fin

décembre 2006 pour les critères établis en 2007, et à partir de la fin décembre 2007 pour les critères établis en 2008).

Délai de transmission des informations

28. Le gouvernement communiquera mensuellement les recettes fiscales aux services du FMI dans le cadre du TOFE au plus tard avant la fin du mois suivant.

B. Plafond de la masse salariale

Définition

29. La masse salariale comprend toutes les dépenses publiques au titre des salaires, primes et autres allocations ou avantages sociaux consentis aux fonctionnaires de l'État, aux militaires et aux membres d'autres forces de l'ordre et inclut les dépenses occasionnées par les contrats spéciaux et autres emplois à caractère temporaire ou permanent de l'État. La masse salariale exclut donc les salaires versés au titre des projets financés sur ressources extérieures et les transferts au titre des paiements des salaires d'enseignants au niveau municipal.

Repères indicatifs

30. Les repères quantitatifs sont définis comme les montants cumulés après la fin décembre 2006 pour les critères établis en 2007, et après la fin décembre 2007 pour les critères établis en 2008. Les plafonds trimestriels de la masse salariale de la fonction publique sont fixés à 110,3 milliards de FCFA pour la fin septembre 2007, 148,3 milliards de FCFA pour la fin décembre 2007, 36,0 milliards de FCFA pour la fin mars 2008 et 76,0 milliards de FCFA pour la fin juin 2008 (rapport des services du FMI, tableau 4, et MPEF, tableau 1).

Délai de transmission des informations

31. Le gouvernement transmettra mensuellement la masse salariale aux services du FMI dans le cadre du TOFE.

IV. CRITÈRES DE RÉALISATION STRUCTURELS

32. Les mesures suivantes serviront de critères de réalisation :

- Réalisation d'une étude (et du plan d'action y afférent) mettant à jour le programme de réformes des douanes;

- Audit des systèmes informatisés de gestion des finances publiques (SIGFIP, ASTER et WMONEY);
- Mise en œuvre de l'identifiant fiscal unique;
- Mise au point d'une stratégie de réforme du Fonds national de retraites du Bénin (FNRB);
- Extension de ASYCUDA ++ au système informatisé des cinq unités douanières régionales;
- Mise au point d'une stratégie d'amélioration de la gestion des finances publiques;
- Implication d'experts extérieurs dans la gestion du Port autonome de Cotonou.
- Finalisation de la nouvelle stratégie de réforme du secteur cotonnier.

V. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES POUR LE SUIVI DU PROGRAMME

C. Finances publiques

33. Le gouvernement communiquera au FMI :
- des estimations mensuelles détaillées des revenus et dépenses, y compris les dépenses sociales, le paiement des arriérés et les dépenses sur ressources PPTE;
 - des données mensuelles complètes sur le financement intérieur du budget (bancaire et non bancaire), incluant les obligations détenues par le secteur privé non bancaire. Ces données seront transmises chaque mois dans les quatre semaines à dater de la fin du mois;
 - des données trimestrielles sur la mise en œuvre du PIP comprenant le détail des sources de financement. Ces données seront transmises sur une base trimestrielle dans les quatre semaines à dater de la fin du trimestre.

C. Secteur monétaire

34. Le gouvernement communiquera chaque mois au FMI, dans les huit semaines à dater de la fin du mois :
- Le bilan consolidé des institutions monétaires et, lorsque cela est nécessaire, le bilan de certaines banques individuelles;

- la situation monétaire;
- les taux d'intérêt créditeur et débiteur;
- les indicateurs usuels de supervision bancaire pour les institutions financières bancaires et non bancaires, ces mêmes indicateurs pour certaines institutions individuelles si cela est nécessaire.

D. Secteur externe

35. Le gouvernement communiquera au FMI dans les douze semaines à dater de la fin de chaque trimestre :

- les prix et les volumes d'importation et d'exportation;
- les autres données de balance des paiements en ce compris les services, les transferts privés, les transferts officiels, les transactions en capital.

E. Secteur réel

Le gouvernement communiquera aux services du FMI :

- les indices des prix à la consommation mensuels désagrégés, à un rythme mensuel dans les deux semaines à dater de la fin du mois;
- toute révision des comptes nationaux dans les huit semaines à dater de la révision.

F. Réformes structurelles et autres données

36. Le gouvernement communiquera au FMI :

- l'ensemble des décisions, arrêtés, lois, décrets, ordonnances ou circulaires touchant à l'économie du Bénin, dans les dix jours à dater de leur entrée en vigueur;
- l'ensemble des études ou documents de recherche touchant à l'économie du Bénin, dans les deux semaines à dater de sa publication.

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

BÉNIN

**Troisième revue de l'accord triennal au titre de la Facilité pour la réduction
de la pauvreté et pour la croissance**

Annexe d'information

Préparé par le Département Afrique

Le 20 décembre 2007

Table des matières	Page
I. Relations avec le FMI.....	2
II. Relations avec le Groupe de la Banque mondiale.....	7
III. Bénin — Questions d'ordre statistique.....	10

I. RELATIONS AVEC LE FMI

(au 31 octobre 2007)

I. Statut : membre depuis le 10 juillet 1963; article VIII

II. Compte des ressources générales	En millions de DTS	En pourcentage de la quote-part
<u>Quote-part</u>	61,90	100,00
<u>Avoirs du FMI en monnaie nationale</u>	59,72	96,48
<u>Position de réserve au FMI</u>	2,19	3,53
<u>Taux de change des avoirs</u>		

III. Département des DTS	En millions de DTS	En pourcentage de l'allocation
Allocation cumulative nette	9,41	100,00
Avoirs en DTS	0,17	1,79

IV. <u>Encours des achats et prêts</u>	En millions de DTS	En pourcentage de la quote-part
Accords au titre de la FRPC	2,64	4,26

V. Accords financiers les plus récents

<u>Type</u>	<u>Date d'approbation</u>	<u>Date d'expiration</u>	<u>Montant approuvé (millions de DTS)</u>	<u>Montant tiré (millions de DTS)</u>
FRPC	5 août 2005	4 août 2008	6,19	2,64
FRPC	17 juillet 2000	31 mars 2004	27,00	27,00
FRPC	28 août 1996	16 juillet 2000	27,18	16,31

VI. Projections des obligations financières envers le FMI ¹

(millions de DTS; sur la base des montants actuels de ressources utilisées et d'avoirs détenus en DTS) :

	<u>Obligations à échoir</u>				
	<u>2007</u>	<u>2008</u>	<u>2009</u>	<u>2010</u>	<u>2011</u>
Principal					0,18
Commissions/intérêts	0,10	0,37	0,37	0,37	0,37
Total	0,10	0,37	0,37	0,37	0,55

¹ Lorsqu'un pays membre a des arriérés pendant plus de trois mois, le montant de ces arriérés apparaîtra dans cette section.

montant de l'assistance à fournir dans le cadre de cette initiative.

Assistance intérimaire : ressources versées à un pays durant la période comprise entre le point de décision et le point d'achèvement; elles peuvent atteindre 20 % du montant annuel et 60 % du montant total de l'aide engagée au point de décision (ou respectivement 25 % et 75 % dans des circonstances exceptionnelles).

Point d'achèvement : stade auquel un pays reçoit le solde de l'aide engagée au point de décision, ainsi qu'un décaissement supplémentaire du revenu d'intérêts défini à la note 2. Le moment où le point d'achèvement est atteint dépend de la mise en œuvre de réformes structurelles majeures arrêtées à l'avance (on parle de point d'achèvement flottant).

IX. Évaluation des sauvegardes

La Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) est la banque centrale commune des États membres de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), dont le Bénin fait partie. La dernière évaluation des sauvegardes a été achevée le 4 novembre 2005. Elle a permis d'établir que des progrès ont été accomplis dans le renforcement du dispositif de sauvegarde de la banque depuis l'évaluation de 2002 et de recenser plusieurs domaines dans lesquels des mesures supplémentaires pourraient consolider les progrès réalisés.

La BCEAO publie maintenant des états financiers vérifiés complets et a procédé à des améliorations pour aligner ses pratiques en matière de communication de données sur les normes internationales d'information financière (IFRS). En outre, une charte d'audit interne a été adoptée, des dispositifs ont été mis en place pour améliorer la gestion du risque, et le système de suivi des recommandations des audits interne et externe a été renforcé.

Le suivi réalisé au cours du premier semestre 2007 a révélé que des facteurs de vulnérabilité subsistaient dans les systèmes de contrôle interne et que des progrès avaient été accomplis sur le plan de l'amélioration du mécanisme d'audit externe (notamment par l'adoption d'un programme d'audit pluriannuel), de la mise en place d'un comité d'audit, de l'inclusion plus systématique dans les notes des états financiers d'informations par pays sur la position à l'égard du FMI, et d'un nouveau renforcement de l'efficacité de la fonction d'audit interne.

X. Régime de change

Le Bénin est membre de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) et n'a pas de monnaie propre. La monnaie commune de l'Union, le franc CFA, est rattachée à l'euro au taux de 655,957 francs CFA pour un euro, qui reflète le taux de conversion officiel du franc français en euro et le taux fixe qui existait alors entre le franc CFA et le franc français, à savoir 100 francs CFA pour 1 franc français. Le 28 avril 2006, le taux du franc CFA par rapport au DTS était de 769,68 francs CFA pour 1 DTS. Depuis le 1^{er} janvier 2007, le régime de change de l'UEMOA est classé dans la catégorie des régimes classiques d'arrimage du taux de change, et non plus dans celle des régimes n'ayant pas de monnaie

officielle distincte. La nouvelle classification est fondée sur le comportement de la monnaie commune, alors que la classification précédente était fondée sur l'absence de monnaie distincte. La nouvelle classification traduit donc uniquement un changement de définition et ne s'appuie en aucun cas sur une appréciation selon laquelle il y aurait eu un changement fondamental du régime de change ou des autres politiques de l'union monétaire et de ses membres. Le régime de change, commun à tous les États membres de l'UEMOA, est exempt de restrictions sur les paiements et les transferts afférents aux transactions internationales courantes relevant de la compétence du FMI.

XI. Consultations au titre de l'article IV

Les derniers entretiens relatifs aux consultations au titre de l'article IV se sont déroulés à Cotonou du 9 au 23 août 2006. Le Conseil d'administration a examiné le rapport des services du FMI (EBS/06/146; 13/11/2006) ainsi que le document sur les questions générales. Les consultations de 2006 au titre de l'article IV ont été conclues le 27 novembre 2006.

XII. Évaluation du RONC

Une mission du Département des finances publiques a achevé le module du Rapport sur l'observation des normes et des codes (RONC) consacré aux finances publiques en mai 2001. La mission a recommandé l'adoption d'un plan d'action triennal comportant des mesures propres à améliorer la gestion des dépenses. Elle a également énuméré une série de mesures qu'il serait bon de prendre rapidement pour permettre aux pouvoirs publics de surveiller l'exécution du budget. Le module de la transparence budgétaire du RONC pour le Bénin a été soumis au Conseil d'administration le 6 juin 2002 (SM/02/171).

XIII. Assistance technique

Département	Type d'assistance	Date de prestation	Objet
FAD	Expert résident	Septembre 1989 – septembre 1994	Conseiller le Ministre des finances sur la réforme de la fiscalité
FAD	Expert résident	Novembre 1990 – novembre 1992	Conseiller le Ministre des finances sur les procédures budgétaires
STA	Assistance technique	4 – 17 février 1998	Élaborer une stratégie pour améliorer l'organisation statistique et la gestion de la BCEAO
FAD	Assistance technique	7– 22 septembre 1998	Conseiller le Ministre des finances en matière d'administration fiscale

STA	Assistance technique	17– 28 avril 2000	Établir de nouveaux questionnaires pour les statistiques de balance des paiements et relancer le système de communication des règlements bancaires
FAD	Assistance technique	25 avril – 5 mai 2000	Conseiller le Ministre des finances en matière d'administration fiscale
STA	Assistance technique	7– 11 mai 2000	Améliorer la collecte, la compilation et la diffusion des données sur les statistiques monétaires et financières
FAD	Assistance technique	16 – 29 mai 2001	Préparer un module de la transparence budgétaire pour le RONC et évaluer la capacité de suivi et de gestion des ressources de l'initiative PPTE
FAD	Assistance technique	11– 25 septembre 2002	Aider les autorités à renforcer les administrations des contributions directes et des douanes.
FAD	Assistance technique	23 août – 3 septembre 2003	Évaluer les réformes de la gestion des dépenses publiques et la capacité de suivi des dépenses de lutte contre la pauvreté
FAD	Assistance technique	22 octobre – 5 novembre 2003	Évaluer la mise en œuvre du plan d'action visant à renforcer les administrations des contributions directes et des douanes
STA	Assistance technique	11 – 24 novembre 2004	Évaluer la qualité des statistiques de balance des paiements
FAD	Assistance technique	10 – 23 octobre 2006	Point de la mise en œuvre des réformes visant à moderniser les administrations fiscale et douanière
FAD	Assistance technique	30 octobre – 13 novembre 2006	Diagnostic de la gestion des finances publiques et préparation d'un plan de réforme

XIV. Représentant résident

M. Yao est le représentant résident depuis le 26 septembre 2005.

II. RELATIONS AVEC LE GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE

Participation à la stratégie de développement du Bénin

1. Le document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) du Bénin, dont la révision a été achevée en avril 2007, a été examiné par les conseils d'administration de la Banque mondiale et du FMI en juin 2007. Le DSRP est l'instrument qui sert à faire cadrer les programmes d'assistance des bailleurs de fonds, y compris la Banque mondiale et le FMI, avec les actions de lutte contre la pauvreté que mène le pays.
2. La réforme de la gestion des dépenses publiques a été l'un des principaux axes du programme d'assistance de la Banque mondiale. En collaboration étroite avec le FMI et d'autres bailleurs de fonds, la Banque a fourni une assistance technique et financière à l'appui des efforts déployés par le gouvernement béninois dans ce domaine. La Banque a aussi été au premier plan des actions menées pour aider le Bénin à renforcer la prestation des services sociaux de base, en particulier dans les secteurs de l'éducation et de la santé, à poursuivre le programme de désengagement de l'État des services publics et du secteur des infrastructures, et à accroître la compétitivité du secteur du coton.

Collaboration entre le FMI et la Banque mondiale dans des domaines spécifiques

3. La poursuite d'objectifs communs et l'appui concerté au déroulement du processus d'élaboration du DSRP du Bénin et de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) ont renforcé la collaboration entre le FMI et la Banque mondiale ces dernières années. Les équipes des deux institutions coordonnent activement leurs conseils aux autorités. Une étroite concertation s'est également instaurée pour la détermination de la conditionnalité structurelle.
4. **Programme de désengagement de l'État et développement du secteur privé.** La Banque mondiale a soutenu à travers divers projets le programme de désengagement de l'État béninois des entreprises publiques. L'assistance à la privatisation de l'entreprise de télécommunications et à l'**amélioration du fonctionnement du port de Cotonou** est fournie par le projet de développement du secteur privé. La Banque mondiale soutient la participation du secteur privé à la composante de la SBEE chargée de la distribution d'électricité, dans le cadre du projet d'appui aux prestations du secteur de l'énergie qui a été approuvé par le Conseil des administrateurs de la Banque le 6 juillet 2004. La privatisation des usines d'égrenage de la SONAPRA ainsi que les réformes visant à libéraliser le secteur et à renforcer la capacité de production sont appuyées par le projet du secteur du coton.
5. **Politique budgétaire et cadre fiduciaire.** L'assainissement des finances publiques a été un objectif clé du programme FRPC soutenu par le FMI. La Banque centre son action sur l'efficacité, la transparence et la responsabilité en matière de dépenses publiques. En outre, elle contribue au renforcement du cadre fiduciaire du Bénin par des activités d'analyse et de conseil; à ce titre, on peut citer les mises à jour du rapport d'évaluation des procédures nationales de passation des marchés et l'évaluation de la responsabilisation financière ainsi que l'enquête sur la gouvernance et la lutte anticorruption. La série de crédits annuels à

l'appui de la réduction de la pauvreté (CARP) soutient aussi un plan d'action global pour la réforme du cadre fiduciaire et des marchés publics.

6. **Stratégie de réduction de la pauvreté.** En accord avec d'autres partenaires de développement, la Banque mondiale et le FMI ont fourni une assistance au gouvernement pour la préparation du DSRP révisé du Bénin. Le DSRP a été examiné par les Conseils des deux institutions en juin 2007, en même temps qu'une évaluation conjointe des services de la Banque et du FMI. Les deux institutions continueront à se concerter pour conseiller les autorités sur l'affinage, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de la stratégie.

7. **Viabilité de la dette.** La Banque mondiale et le FMI ont épaulé ensemble les efforts déployés par le gouvernement pour atteindre le point d'achèvement de l'initiative PPTE en mars 2003 et se qualifier pour bénéficier de l'IADM. Dans le cadre du nouveau programme FRPC, les services des deux institutions ont mis à jour l'analyse de viabilité de la dette du Bénin, en étroite concertation avec les autorités béninoises.

8. **Politique relative au secteur financier.** Le FMI a soutenu les efforts menés par le gouvernement pour renforcer le secteur financier du Bénin. Dans le cadre du projet de développement du secteur privé, la Banque mondiale apporte un appui à deux grandes institutions de microcrédit. Une revue du secteur financier a été réalisée et le rapport y afférent a été rendu public en juillet 2004.

Stratégie de la banque mondiale

9. **L'objectif premier de la stratégie d'aide au pays (CAS) de la Banque mondiale,** examinée par le Conseil des administrateurs le 3 juillet 2003, consiste à aider le Bénin à inverser la tendance récente caractérisée par une baisse limitée de la pauvreté et à améliorer sa croissance économique. La réduction effective de la pauvreté et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) exigeront un approfondissement de la réforme du secteur du coton, la relance des efforts visant à diversifier l'économie, des progrès tangibles dans les secteurs sociaux, la mise en place d'institutions publiques efficaces et à grande capacité de réaction, la promotion de l'égalité des sexes et le renforcement de la concertation avec le secteur privé et la société civile. La stratégie d'aide au pays présente un programme de concours financiers et de services autres que financiers, représentant la contribution de la Banque mondiale aux efforts déployés pour relever ces défis. La stratégie épaula la mise en œuvre et la poursuite de l'affinage du DSRP et est alignée sur les éléments fondamentaux du DSRP. **Il est prévu qu'une nouvelle CAS sera élaborée en 2008 sur la base du DSRP révisé.**

10. Pour faire avancer la réforme de la gestion du secteur public visant à permettre une utilisation plus efficace des ressources publiques, la Banque continuera à appuyer la réforme des dépenses publiques au Bénin par une assistance financière et technique. Il est prévu que les crédits annuels à l'appui à la réduction de la pauvreté à tranche unique demeurent l'outil primordial du soutien de la Banque mondiale au Bénin. Un premier crédit de cette nature a été présenté au Conseil de la Banque en mars 2004, le deuxième en juin 2005, le troisième en novembre 2006 et le quatrième en juin 2007. La série, assortie de dispositions sur la

croissance économique, la prestation de services et la gouvernance, devrait continuer à étayer les piliers du DSRP.

11. L'élaboration du DSRP a encouragé la collaboration entre la Banque mondiale et les autres partenaires au développement, y compris les organisations de la société civile. Les bailleurs de fonds ont manifesté leur volonté d'aligner leurs programmes d'assistance sur le DSRP et certains d'entre eux (l'Union européenne, la Banque africaine de développement, la Suisse, le Danemark et les Pays-Bas) ont étroitement coordonné leurs opérations d'assistance budgétaire avec le processus d'élaboration des CARP de la Banque mondiale.

Bénin — Crédits de la Banque mondiale
(en millions de dollars EU, au 5 août 2007)

	Date d'approbation	Montant initial (IDA)	Non décaissé (IDA)
Secteur privé	31/08/00	30,4	3,3
Réforme du secteur du coton	12/09/02	18,0	3,3
Plurisectoriel VIH/SIDA 02	Non encore en vigueur	35,0	35,6
Services énergétiques	25/04/05	45,0	41,1
CDD national	02/05/05	50,0	34,9
Secondes municipalités à l'issue de la décentralisation	08/03/06	35,0	25,3
Paludisme	16/03/07	31,0	31,1
CARP-4	-	40,0	40,3
Total		290,4	214,8

12. Au **25 octobre 2007**, le portefeuille de prêts de la Banque mondiale se composait de huit opérations représentant un engagement net de 290,4 millions de dollars EU et un solde non décaissé de 214,8 millions de dollars EU (voir tableau ci-dessus).

Préparé par les services de la Banque mondiale. Les questions peuvent être adressées à **M. James Bond**, Directeur des opérations pour le Bénin (poste 32644) ou à M^{me} Nancy Benjamin, économiste pour le Bénin (30189).

III. BÉNIN — QUESTIONS D'ORDRE STATISTIQUE

(au 6 décembre 2007)

1. Les données économiques du Bénin sont globalement adéquates aussi bien pour le suivi des programmes que pour la surveillance et les indicateurs communément requis aux fins de la surveillance sont généralement communiqués en temps utile au FMI. Cependant, les données relatives aux comptes nationaux, aux finances publiques, aux statistiques monétaires et à la balance des paiements présentent encore des lacunes. En janvier 2001, les autorités ont adopté le Système général de diffusion des données (SGDD) comme cadre d'élaboration du dispositif statistique national du Bénin; la présentation des métadonnées sectorielles sur le tableau d'affichage des normes de diffusion qui a débuté en septembre 2001 doit faire l'objet d'une mise à jour. Les huit États membres de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) participant désormais au SGDD, le Département des statistiques leur fournit une assistance technique (financée par le gouvernement japonais) pour la mise en œuvre des plans d'amélioration de leurs dispositifs statistiques. Un conseiller régional du FMI a mis en place un programme d'assistance portant sur les statistiques de finances publiques dont la gestion est maintenant confiée au centre régional d'assistance technique pour l'Afrique de l'Ouest (AFRITAC Ouest). Un programme de mise à niveau des statistiques du secteur réel, lancé en mai 2002 et piloté en collaboration avec le bureau régional d'AFRISTAT est en cours d'exécution.

Statistiques du secteur réel

2. Le pays participe à un processus régional d'harmonisation des méthodes statistiques dans le cadre de la surveillance multilatérale de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), qui vise à améliorer les comptes nationaux des pays de la région. En 2003, l'INSAE a pris les dispositions nécessaires pour faire de 1999 l'année de référence en utilisant le module ERETES. Dans le cadre du projet SGDD pour les pays desservis par l'AFRITAC Ouest, un registre statistique et un indice de la production industrielle sont à l'étude et une série de missions sont prévues pour la mise en œuvre du *SCN 1993*. La dernière mission de l'AFRITAC Ouest, en novembre 2006, a aidé à l'établissement des comptes de 2001 à l'aide du module ERETES et à faire avancer la préparation des comptes pour les exercices suivants.

3. Les prix à la consommation sont mesurés à l'aide de l'indice harmonisé des prix à la consommation de l'UEMOA.

Statistiques de finances publiques

4. Le Ministère des finances établit des statistiques mensuelles de finances publiques sur la base des données communiquées par les directions du budget, des douanes, des impôts et du Trésor; avec un décalage d'un à trois mois. Le Ministère des finances prépare un tableau mensuel de rapprochement des engagements de dépenses établis par la direction du budget avec les paiements effectués par le Trésor. Cependant, aucun relevé de clôture des comptes

de la direction du budget ou du Trésor n'est publié en fin d'exercice. L'établissement et la communication des données ont été améliorés grâce à plusieurs missions d'assistance technique récentes de l'AFRITAC Ouest et du Département des statistiques et à la formation qu'ils ont dispensée au cours de la période 2005–07. Les autorités ont communiqué des données à des fins de publication dans les éditions de 2006 et 2007 de l'*Annuaire de statistiques de finances publiques* et elles ont commencé récemment à fournir au Département des statistiques des données recueillies à intervalles très rapprochés, en vue de leur publication dans les *Statistiques financières internationales (SFI)*. La couverture de ces données est limitée à l'administration budgétaire centrale, mais au sens large, c'est-à-dire qu'elles englobent huit des principaux ministères ainsi que d'autres unités de l'administration centrale et des administrations publiques.

Statistiques monétaires et financières

5. Les statistiques monétaires et financières du Bénin sont compilées et diffusées par la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO). Les difficultés rencontrées par la BCEAO pour évaluer la monnaie en circulation dans chacun de ses pays membres (du fait, en partie, de retards dans le traitement de ses encaisses) ont conduit le Département Afrique et le Département des statistiques du FMI à adresser une lettre conjointe au Gouverneur de la BCEAO pour lui demander d'analyser l'évolution de la monnaie en circulation et des avoirs extérieurs nets et de décrire les mesures prises pour remédier à la situation. En réponse à ces demandes, la BCEAO a procédé, en 2005, à de notables révisions des estimations des billets en circulation dans les pays membres du fait de mouvements transfrontaliers de billets. Ces révisions découlaient des changements introduits dans la méthode de calcul de la monnaie en circulation dans les pays de l'UEMOA. La méthode révisée, basée sur des coefficients de classement mis à jour (établis initialement en 1990), a été appliquée rétroactivement à compter de décembre 2003. La BCEAO utilise ces coefficients de classement pour évaluer les montants de monnaie émis par chaque pays, ces montants étant ensuite utilisés pour estimer la monnaie en circulation et ajuster le montant des avoirs extérieurs nets de chaque pays membre.

6. Une mission de statistiques monétaires et financières s'est rendue au siège de la BCEAO à Dakar en mai 2001 et le Département des statistiques a pris part, en avril 2003, à un séminaire organisé par la BCEAO sur les statistiques monétaires. Lors de ces rencontres régionales, le Département des statistiques a passé en revue, avec les représentants de la BCEAO, les questions méthodologiques qui se posent aux pays membres de l'UEMOA et examiné les mesures qu'envisage la BCEAO pour appliquer le dispositif du *Manuel de statistiques monétaires et financières (MSMF)*.

7. En août 2006, dans le cadre des efforts déployés par les autorités pour appliquer la méthodologie du *MSMF*, la BCEAO a communiqué au Département des statistiques des données monétaires de contrôle pour juin 2006 portant sur l'ensemble des pays membres utilisant les formulaires de déclaration normalisés (formulaire 1SR-banque centrale, formulaire 2SR- autres institutions de dépôts et formulaire 5SR-agrégats monétaires). Le Département des statistiques a envoyé ses observations sur ces données pour faire avancer les travaux, mais la BCEAO n'a pas encore réagi. Le Département des statistiques reste en relation avec les autorités à ce sujet.

Balance des paiements

8. Depuis décembre 1998, la compilation et la diffusion des statistiques de balance des paiements relèvent officiellement de la BCEAO, aux termes d'une loi à laquelle chaque État membre de l'UEMOA a décidé de se conformer. L'agence nationale de la BCEAO à Cotonou est chargée de compiler et de diffuser les statistiques de balance des paiements, tandis que le siège de la BCEAO à Dakar définit la méthodologie et le mode de calcul des réserves de change gérées pour le compte des États membres.

9. La cohérence des données s'est considérablement améliorée ces dernières années, avec une transition complète à l'application de la *cinquième édition du Manuel de la balance des paiements (MBP5)*. En général, l'agence nationale de la BCEAO diffuse les statistiques de balance des paiements avec un décalage de plus d'un an, ce qui est supérieur au délai prévu dans les directives du SGDD. La BCEAO compile et diffuse également les données annuelles de la position extérieure globale, avec un décalage de 18 mois.

10. En ce qui concerne les données afférentes au commerce extérieur, le système informatisé de la douane (SYDONIA)¹ a été installé dans tous les principaux postes de douanes aux frontières ; SYDONIA ++ a été installé dans le port et à l'aéroport. L'interconnexion entre les systèmes informatiques des principaux services des douanes n'est pas encore achevée et il faudrait améliorer le suivi des statistiques sur les importations.

11. La poursuite de l'amélioration des données sur les services et les transferts (notamment les envois de fonds des travailleurs expatriés) dépendra de l'intensification des contacts avec les organes chargés de communiquer ces données. Il convient que les autorités réaffirment leur détermination de renforcer les moyens humains et matériels consacrés à cette tâche.

12. Pour ce qui est du compte financier, des lacunes persistent en ce qui concerne les avoirs extérieurs du secteur privé non bancaire et, en particulier les avoirs des résidents des pays de l'UEMOA, qui sont obtenus au moyen d'enquêtes partielles sur les avoirs extérieurs des résidents. L'organisation d'enquêtes annuelles complètes pour la communication de données sur les transactions au titre de l'investissement direct étranger au Bénin en est encore à un stade embryonnaire. La BCEAO a récemment modernisé le système de compilation permettant aux banques commerciales de fournir les données afférentes aux règlements faisant intervenir des non-résidents ; ces données ne servent toutefois pas encore à la production des estimations annuelles de la balance des paiements mais plutôt à évaluer les informations existantes.

¹ Le logiciel SYDONIA, élaboré sous l'égide de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et de pays donateurs, est déjà utilisé dans de nombreux pays. Mis gratuitement à la disposition des administrations douanières, il est fourni avec des programmes appropriés de formation des utilisateurs.

13. Une mission d'assistance technique portant sur les statistiques de balance des paiements a séjourné à Cotonou du 11 au 23 novembre 2004. Elle a constaté l'insuffisance des ressources humaines affectées à l'établissement de ce type de statistiques par l'agence nationale de la BCEAO, mais aussi la cohérence et le stade de développement avancé du système de déclaration des données. En ce qui concerne le commerce de marchandises et de l'enregistrement des transactions informelles, les ajustements apportés aux statistiques douanières semblent corrects d'un point de vue méthodologique, mais, dans une large mesure, les hypothèses et les périodes de référence sur lesquelles ils reposent n'ont pas été testées. Les autres lacunes relatives au compte des transactions courantes sont la sous-estimation des services de transport et la surestimation des transferts courants. Dans le compte d'opérations financières, la couverture des investissements directs est médiocre, tandis que l'encours des billets de banque non triés influe sur l'établissement des données afférentes aux avoirs extérieurs dans les statistiques de la balance des paiements et de la position extérieure globale.

Données relatives à la pauvreté

14. Les données sur la pauvreté continuent de présenter d'importantes carences méthodologiques. En particulier, la méthodologie appliquée dans les enquêtes sur les ménages suscite des préoccupations en ce qui concerne le traitement accordé à la part des dépenses non alimentaires dans le calcul du seuil de pauvreté, la répartition du pays en 12 zones agro-écologiques, et la comparabilité des statistiques sur la pauvreté entre zones urbaines et rurales et dans le temps. Les autorités mettent en œuvre un plan d'action pour remédier à ces problèmes méthodologiques. Elles ont effectué une enquête modulaire sur les conditions de vie des ménages en vue d'actualiser le profil de la pauvreté dans le cadre de la préparation du second DSRP.

Dettes extérieures

15. La Caisse autonome d'amortissements (CAA) est chargée de signer les accords de prêt internationaux, de gérer la base de données sur la dette et d'assurer le service des obligations financières extérieures de l'État. Depuis 1995, la CAA utilise le système de comptabilisation et de gestion de la dette mis au point par le Secrétariat du Commonwealth (CS-DRMS) pour gérer et tenir à jour les données afférentes à la dette. Pour la majorité des créanciers, la base de données de la CAA est assez complète, à jour, et contient des données exactes sur le stock ainsi que des projections fiables sur les flux du service de la dette, ventilées par prêt. Toutefois, on ne dispose pas de relevés réguliers pour un petit nombre de créanciers.

Bénin — Tableau des indicateurs communément requis aux fins de la surveillance
(au 3 décembre 2007)

	Date de la dernière observation	Date de réception	Fréquence des relevés ⁶	Fréquence de communication ⁶	Fréquence de publication ⁶
Taux de change	Actuelle	Actuelle	Q	Q	M
Avoirs et engagements de réserves internationales des autorités monétaires ¹	07/07	10/07	M	M	M
Monnaie centrale	07/07	10/07	M	M	M
Monnaie au sens large	05/07	08/07	M	M	M
Bilan de la banque centrale	07/07	10/07	M	M	M
Bilan consolidé du système bancaire	05/07	08/07	M	M	M
Taux d'intérêt ²	07/07	08/07	M	M	M
Indice des prix à la consommation	08/07	11/07	M	M	M
Recettes, dépenses, solde et composition du financement ³ – administrations publiques ⁴					
Recettes, dépenses, solde et composition du financement ³ – administration centrale	12/06	3/07	M	M	A
Encours de la dette contractée et garantie par l'administration centrale ⁵					
Solde des transactions courantes avec l'extérieur	2005	3/07	A	A	A
Exportations et importations de biens et services	2005	3/07	A	T	A
PIB ou PNB	2006	8/07	A	A	A

¹ Inclut les avoires de réserves offerts en caution ou autrement grevés, ainsi que les positions nettes sur dérivés.

² Comprend les taux de marché et les taux officiels, y compris les taux d'escompte, les taux du marché monétaire, les taux des bons, titres à moyen terme et obligations du Trésor.

³ Financement bancaire extérieur et intérieur et financement intérieur non bancaire.

⁴ Le secteur des administrations publiques comprend l'administration centrale (fonds budgétaires, fonds extrabudgétaires et fonds de sécurité sociale), les administrations régionales et les collectivités locales.

⁵ Y compris la composition par monnaies et échéances.

⁶ Quotidienne (Q); Hebdomadaire (H); Mensuelle (M); Trimestrielle (T); Annuelle (A); Irrégulière (I); Non disponible (ND).



Communiqué de presse no. 08/05
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
9 janvier 2008

Fonds monétaire international
Washington, D.C. 20431 USA

Le Conseil d'administration du FMI achève la troisième revue de l'accord FRPC en faveur du Bénin et approuve un décaissement de 1,4 million de dollars

Le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a achevé aujourd'hui la troisième revue des résultats économiques du Bénin dans le cadre de l'accord d'un montant de 6,19 millions de DTS (environ 9,8 millions de dollars EU) au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC) (voir communiqué de presse no. 05/190) et a approuvé le décaissement d'un montant équivalant à 0,88 million de DTS (environ 1,4 million de dollars EU).

En achevant la revue, le Conseil d'administration a approuvé la demande d'une dérogation pour l'inobservation d'un critère de réalisation structurel relatif à la mise en place d'une société d'égrenage de coton, ainsi que la demande de prolongation de l'accord FRPC jusqu'au 4 août 2009.

La FRPC est le guichet concessionnel du FMI à l'intention des pays à faible revenu. Les programmes appuyés par la FRPC se fondent sur une stratégie de réduction de la pauvreté élaborée par le pays, adoptée à la suite d'un processus participatif faisant intervenir la société civile et les partenaires au développement, et décrite dans un document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP). Ces dispositions visent à garantir que les programmes appuyés par la FRPC s'accordent avec un ensemble de politiques macroéconomiques, structurelles et sociales qui favorise la croissance et fait reculer la pauvreté. Les prêts de la FRPC sont assortis d'un taux d'intérêt de 0,5 % par an et remboursables sur 10 ans, avec un délai de remboursement du principal de 5 ans ½.

M. Murilo Portugal, Directeur général adjoint et Président par intérim, a commenté la décision du Conseil d'administration :

«Il y a lieu de féliciter les autorités du Bénin pour la poursuite de la stabilisation macroéconomique en 2007 dans le cadre du programme appuyé par la FRPC. La bonne tenue des recettes a conduit à une nouvelle amélioration des finances publiques, la croissance s'est accélérée et l'inflation est restée faible. Cependant, il sera essentiel d'exécuter plus vigoureusement les réformes structurelles pour porter la croissance à un niveau où il est possible de s'attaquer plus efficacement aux facteurs de vulnérabilité économique et à la pauvreté élevée.

«La gestion budgétaire continue de s'améliorer alors que les autorités s'emploient à

renforcer la gouvernance dans les agences chargées de recouvrer les recettes et à faire appliquer les procédures de dépenses plus rigoureusement. Selon les estimations, les recettes ont atteint un niveau record en 2007; par ailleurs, la diminution du crédit bancaire net à l'État a facilité les emprunts du secteur privé. Cependant, l'exécution insuffisante du budget d'investissement et une capacité d'absorption limitée ont continué d'entraver la capacité des autorités de s'attaquer efficacement aux goulets d'étranglement dans les infrastructures et d'accélérer le recul de la pauvreté.

«Dans ces conditions, les autorités ont l'intention à juste titre de mettre l'accent, dans la période à venir, sur l'achèvement des réformes en cours dans les administrations des douanes et de l'impôt, ainsi que sur l'amélioration de la gestion des dépenses publiques, de manière à poursuivre le rééquilibrage budgétaire tout en accroissant les dépenses consacrées à des projets en faveur des pauvres et de la croissance. Une gestion prudente de la dette publique et la maîtrise de la masse salariale du secteur public contribueront à préserver la viabilité des finances publiques et à dégager une marge de manœuvre pour les dépenses prioritaires.

«Le programme de réformes structurelles du Bénin reste axé sur des progrès décisifs dans le désengagement de l'État des activités marchandes dans les secteurs de base, tels que le coton. Après une tentative infructueuse de privatisation de la SONAPRA, les autorités sont encouragées à accélérer leur vaste examen du secteur et à dégager un consensus sur une stratégie de réforme globale qui assure le désengagement de l'État et s'attaque aussi aux principaux obstacles à un fonctionnement plus efficient du secteur du coton. Dans les secteurs de l'électricité et des télécommunications, l'effort devra porter essentiellement sur la sélection de partenaires stratégiques. Le projet des autorités de faire appel à un expert extérieur pour la gestion du Port de Cotonou est important en vue d'accroître les échanges commerciaux et de réaliser des gains de compétitivité supplémentaires.

«Il est à noter que les autorités ont l'intention d'exécuter des réformes supplémentaires pour encourager le développement du secteur privé au-delà de ces secteurs. Il est prioritaire d'améliorer le climat des affaires et de continuer de renforcer la gouvernance et la transparence. Des mesures visant à faciliter l'accès des petites et moyennes entreprises au crédit, à renforcer le système bancaire et à améliorer l'efficacité du régime foncier et du système judiciaire rehausseront les perspectives d'une croissance généralisée et d'une diversification de l'économie.»

**Déclaration de Laurean W. Rutayisire, Administrateur du FMI,
le 9 janvier 2008**

1. Au nom des autorités béninoises que je représente, je tiens à remercier le Conseil d'administration, la Direction et les services FMI pour le soutien qu'ils continuent d'apporter aux efforts déployés par le Bénin dans la poursuite des réformes et la conduite d'une politique macroéconomique saine. Je tiens aussi à remercier les services du FMI pour leurs conseils constructifs tout au long de ces dernières années et pour les entretiens fructueux qui ont marqué leur récente visite à Cotonou. Comme elles l'avaient fait pour les rapports présentés par les services du FMI à l'issue des revues précédentes, les autorités ont notifié leur consentement à la publication des rapports des services du FMI sur la troisième revue.
2. Les résultats obtenus par le Bénin dans le cadre de la FRPC sont restés positifs. Tous les critères de réalisation quantitatifs et les repères pour la période examinée ont été respectés, et la mise en œuvre des réformes structurelles s'est poursuivie elle aussi. Suite aux irrégularités décelées dans le processus d'appel d'offres et au manque d'intérêt des investisseurs privés pour la privatisation de la société cotonnière publique, les autorités que je représente ont lancé, avec l'aide de la Banque mondiale et en consultation avec les parties prenantes, une stratégie de réforme qui implique un examen approfondi des contraintes économiques et institutionnelles prévalant dans le secteur. La stratégie élargira le programme des réformes au delà du simple désengagement de l'État des activités d'égrenage, pour prendre en compte tous les aspects de la production du coton et de la chaîne du marché. Les autorités prévoient de finaliser cette stratégie de réforme avant la fin 2008.

I. Évolution récente

3. L'amélioration des **résultats macroéconomiques** dans le cadre de l'accord FRPC se confirme. Avec des taux de croissance du PIB réel de 3,8 % en 2006 et de 4,2 %, selon les projections, en 2007, l'économie béninoise est fermement engagée dans la reprise après la tendance à la baisse affichée sur la période 2000-05. Ce résultat encourageant, même s'il reste inférieur aux projections initiales, s'explique par le net redémarrage de la production cotonnière, les bonnes performances réalisées par le secteur agricole non cotonnier et la reprise du secteur des services, suite notamment à la mise en œuvre de mesures visant à résoudre les problèmes qui empêchaient d'obtenir de meilleurs résultats dans le commerce régional, les télécommunications et les activités portuaires. La production satisfaisante de denrées alimentaires dans le pays et la sous-région, conjuguée à la conduite d'une politique monétaire prudente, devrait selon les projections permettre de ramener le taux d'inflation en dessous de l'objectif de 3 % visé par l'UEMOA, alors que les taux observés en 2006 et 2007 étaient de 3,8 et 3,7 %, respectivement. Cette orientation à la baisse du taux d'inflation aidera à stabiliser le TCER malgré l'appréciation nominale persistante du franc CFA vis-à-vis du dollar.

4. Sur le front **budgétaire**, les autorités ont poursuivi l'effort d'assainissement des finances publiques amorcé en 2006. Selon les projections, le recouvrement des recettes devrait passer de 16,8 % du PIB en 2006 à 19 % en 2007, et dépasser ainsi l'objectif programmé de 17,2 %. Il importe de noter que, au-delà des gains de recettes dégagés par une reprise économique soutenue, la bonne tenue des recettes résulte principalement des réformes engagées pour améliorer la gouvernance et l'efficacité des services des impôts et des douanes. Parallèlement, les autorités ont continué leurs efforts de maîtrise des dépenses pour les aligner sur la capacité d'absorption du pays et s'assurer de leur bonne qualité. Le rythme des dépenses a donc fortement ralenti au premier semestre de 2007, notamment en ce qui concerne les dépenses d'investissement financées sur ressources internes. En attendant, le gouvernement a placé les fonds inutilisés auprès du système bancaire, dans des dépôts à terme assortis de rendements élevés, dans le but de les utiliser efficacement au cours des exercices 2008 et suivants, à mesure que seront prises les dispositions visant à améliorer l'exécution du budget.

5. Des progrès ont aussi été accomplis sur le front extérieur, où le déficit extérieur courant devrait continuer de se résorber pour passer de 7,9 % du PIB en 2004 à 6,7 % en 2007. Selon les projections, ces perspectives extérieures resteraient viables suite à l'augmentation des recettes d'exportation, et le déficit extérieur courant devrait diminuer encore pour s'établir à 6,1 % en 2008, tandis que les réserves de change atteindraient environ 12 mois d'importations à l'horizon 2010. L'analyse de viabilité de la dette (AVD) conclut toujours que le risque de surendettement du Bénin est modéré, car tous les indicateurs de la dette restent bien en deçà de leurs seuils respectifs dans le scénario de référence. Seul la limite du ratio VAN de la dette/exportations pourrait être franchie dans le cas, très hypothétique, d'une faible croissance du PIB réel, d'une baisse des exportations et de conditions de financement moins généreuses.

II. Réformes économiques et structurelles pour 2008 et au-delà

6. Les autorités béninoises poursuivront, en 2008 et à moyen terme, le programme de développement prévu pour favoriser l'émergence de l'économie béninoise. Pour ce faire, elles sont résolues à accélérer la mise en œuvre des réformes structurelles afin de s'attaquer aux contraintes à la croissance, à la compétitivité de l'économie et au recul de la pauvreté. On notera que les autorités béninoises continueront de consolider la stabilité macroéconomique, de renforcer l'investissement public, en particulier dans le secteur social, l'agriculture et les infrastructures, et d'améliorer le climat des affaires. Selon les projections, ces réformes devraient porter la croissance économique à 5,4 % en 2008. Parallèlement, la poursuite d'une politique monétaire prudente et du processus d'assainissement des finances publiques devrait permettre de contenir l'inflation dans les limites du critère de convergence de l'UEMOA, soit 3 %.

7. Résolues à approfondir leur effort d'**assainissement des finances publiques**, les autorités entendent maintenir l'excédent du budget primaire à son niveau de 2007, soit 1 % du PIB, contenir le déficit global à l'équivalent de 4 % du PIB, tout en répondant effectivement aux besoins de dépenses, en particulier dans le secteur social, le secteur productif et les infrastructures. Pour ce faire, les efforts déployés afin d'augmenter le recouvrement des recettes de 5,5 % se poursuivront via la mise en œuvre de mesures destinées à élargir l'assiette de l'impôt, à améliorer l'efficacité et l'efficience de l'administration fiscale et à développer l'administration douanière en créant de nouveaux postes de douanes et en délocalisant certains autres.

8. Une progression de 7,8 % des dépenses est attendue pour 2008, avec une hausse projetée des dépenses en capital d'environ 4 % du PIB. Ce ratio demeure relativement bas, mais il sera progressivement relevé sur le moyen terme pour répondre aux besoins d'infrastructures du pays. Dans le même temps, la prudence restera de mise dans la conduite de la politique de la dette et de la politique de dépenses, où la maîtrise des dépenses et de la croissance de la masse salariale sera maintenue, même si de nouveaux fonctionnaires seront recrutés pour renforcer les capacités du pays dans les secteurs clés. Les autorités redoublent d'efforts pour améliorer l'exécution du budget, et en particulier des dépenses d'investissement financées sur ressources internes. Pour ce faire, des mesures seront prises afin de desserrer les contraintes de capacité qui pèsent sur le système de passation des marchés tant au niveau central qu'à celui des ministères techniques. Des mesures sont prises également, en s'appuyant sur les conclusions de l'audit des systèmes informatiques de finances publiques (SIGFIP, ASTER et WMONEY) du Bénin, pour assurer une comptabilisation plus complète des dépenses et, ce faisant, améliorer encore leur exécution et leur suivi. En outre, le gouvernement créera un Comité de préparation et de suivi des grands projets et renforcera les capacités dont il a besoin pour conduire des études de faisabilité, identifier et sélectionner les sources de financement des principaux projets d'infrastructure et suivre leur exécution.

9. Les autorités béninoises continueront d'adhérer à la **politique monétaire** prudente conduite par la banque centrale régionale (la BCEAO), qui vise une augmentation de la masse monétaire au sens large de 8,4 %, rythme équivalent au taux de croissance du PIB nominal prévu pour 2008. Elles continueront aussi de limiter les créances nettes du système bancaire sur l'État afin de permettre une augmentation du crédit au secteur privé. Cet essor du crédit au secteur privé aidera à financer des activités qui contribueront à l'accélération de la croissance.

10. Les autorités que je représente prennent des mesures pour bâtir un **système bancaire** solide, qui soit capable de financer l'économie et de soutenir la concurrence à l'intérieur et à l'extérieur des frontières régionales de l'UEMOA. Dans ce but, la BCEAO a élaboré un plan visant à porter le capital minimum des banques de 1 milliard à 10 milliards de francs CFA. Par ailleurs, des réformes destinées à rehausser l'efficience du régime foncier et du système judiciaire ont été lancés, de même qu'une

évaluation de la demande de services financiers, avec l'appui du programme financé par le Millennium Challenge Account pour le Bénin (MCA-Benin). Ces efforts déboucheront sur à la mise au point d'une stratégie globale de développement du secteur financier qui, conjuguée aux conclusions du PESF régional —toutes deux attendues en 2008 — aidera à identifier les mesures supplémentaires requises en vue non seulement de renforcer le respect des normes prudentielles par le secteur bancaire, mais aussi d'améliorer l'accès au crédit, en particulier pour les petites et moyennes entreprises. Le développement du secteur financier, parallèlement à l'amélioration du régime foncier et du système judiciaire, aidera à créer un environnement propice à l'essor du secteur privé et à la diversification de l'économie.

11. En ce qui concerne les **réformes structurelles**, des mesures sont prises de manière à garantir que toutes les réformes seront exécutées dans un délai conforme à l'engagement pris par les autorités dans le cadre de l'accord FRPC en vigueur. Une stratégie de réforme du Fonds national de retraite du Bénin est en préparation, et ses recommandations devraient être mises en œuvre promptement. Pour ce qui est du **secteur de l'électricité**, le processus de privatisation de la Société béninoise d'électricité et d'eau (SBEE) a débuté en janvier 2007 avec un atelier qui a réuni les agents de la société et la Banque mondiale. Le calendrier arrêté prévoit une période de 18 mois qui débouchera, fin janvier 2009, sur un appel à manifestation d'intérêt d'investisseurs potentiels. Au-delà de la restructuration et de la privatisation de la SBEE, les autorités béninoises sont fort soucieuses de trouver des solutions durables aux problèmes énergétiques du pays. Après avoir négocié de nouveaux approvisionnements en électricité avec le Ghana et le Nigeria, le gouvernement a accordé des avantages fiscaux pour inciter les entreprises à se doter d'unités de production d'électricité indépendantes et a l'intention d'aider la SBEE à acquérir des capacités additionnelles de production de l'énergie électrique de 80 MGW. En ce qui concerne la **privatisation de Bénin Télécoms**, les autorités ont aussi fixé à fin janvier 2009 la date de l'appel à manifestation d'intérêt d'investisseurs potentiels. Comme pour le secteur de l'électricité, la stratégie a pour but de restructurer le secteur des télécommunications avant de privatiser l'entreprise publique. À cet égard, il est à noter que le gouvernement a chargé un Conseil transitoire de régulation des postes et télécommunications de préparer le cadre réglementaire du secteur.
12. Avec l'appui de MCA-Bénin, les autorités béninoises exécutent des réformes visant à accroître l'efficacité et la compétitivité du **Port de Cotonou**. Il s'agit de privatiser la gestion des installations portuaires et d'améliorer le rôle économique et budgétaire de l'administration des douanes. Les autorités ont lancé des appels à manifestation d'intérêt en vue du recrutement d'un expert portuaire devant être associé à la gestion courante du port, et le processus sera achevé d'ici fin juin 2008. D'autres mesures qui permettraient d'accroître la compétitivité du port devraient suivre la conclusion de l'évaluation du système douanier, en particulier le démarrage effectif du guichet unique virtuel et du bordereau de facturation unique.

Conclusion

Avec les réalisations remarquables décrites ci-dessus, les autorités béninoises ont une fois de plus démontré leur volonté d'exécuter les réformes énoncées dans le programme FRPC en cours, ainsi que leur appropriation de ces réformes. S'il reste beaucoup de chemin à parcourir et s'il faudra du temps pour que certaines réformes produisent pleinement leurs effets, les autorités sont déterminées à poursuivre leur effort et à accélérer le rythme des réformes de manière à transformer l'économie béninoise. Étant donné ce nouvel engagement pris pour la période à venir, je serais reconnaissant au Conseil d'administration de soutenir l'achèvement de la troisième revue de l'accord au titre de la FRPC en faveur du Bénin, l'octroi d'une dérogation pour l'inobservation du critère de réalisation structurel et la prolongation de l'accord FRPC en cours jusqu'au 4 août 2009.